



PARCS

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

QUAND LES PARCS IMPRIMENT LEUR MARQUE SUR LES TERRITOIRES

FOCAL
FOCAL

Produit
du



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escaut®

LE DÉBAT

**LES PARCS
DOIVENT-ILS AIDER
LES CIRCUITS
COURTS DE
DISTRIBUTION ?**

LE 45^{ÈME} PARC NATUREL RÉGIONAL EST NÉ !



Ph. PNR Alpilles.

Par décret du 1^{er} Ministre et de la Ministre de l'Écologie et du Développement durable du 30 janvier 2007*, le Parc naturel régional des Alpilles a été créé.

A l'initiative du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur présidé par Michel Vauzelle, ce 5^{ème} Parc naturel régional de la Région constitue un chaînon naturel entre le Parc du Luberon à l'Est et celui de Camargue au Sud Ouest, sur les 50 000 ha des 16 communes formant le "triangle d'or" cerné par la Durance et le Rhône**.

Concernant 68 000 habitants, ce territoire rural par excellence, avec plus de 25 000 ha de terres agricoles et 400 km de canaux d'irrigation, a placé l'agriculture et une politique foncière ambitieuse au cœur de son projet. La protection de la forêt méditerranéenne, couvrant plus de 19 000 ha autour de zones habitées, motive également sa compétence pour la prévention et la défense contre les incendies. Des paysages bénéficiant de la 1^{ère} Directive Paysage de France depuis janvier 2007, plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées dont de nombreuses à statut de protection international (comme l'aigle de Bonelli, ou le hibou Grand Duc), 201 sites archéologiques, 67 monuments classés, 58 inscrits à l'inventaires des monuments historiques en font enfin un territoire au patrimoine d'exception.

La protection de ce patrimoine, la gestion d'un tourisme soutenable, l'amélioration de la vie des villages et de leurs habitants (notamment en matière de logement, de maintien de la mixité sociale et en faveur des personnes handicapées), la préservation et le développement du lien social et économique sur le territoire, sont parmi les axes forts du projet à 12 ans affiché dans la Charte du Parc qui se donne pour objectif de faire de ce territoire d'exception un territoire d'exemplarité.

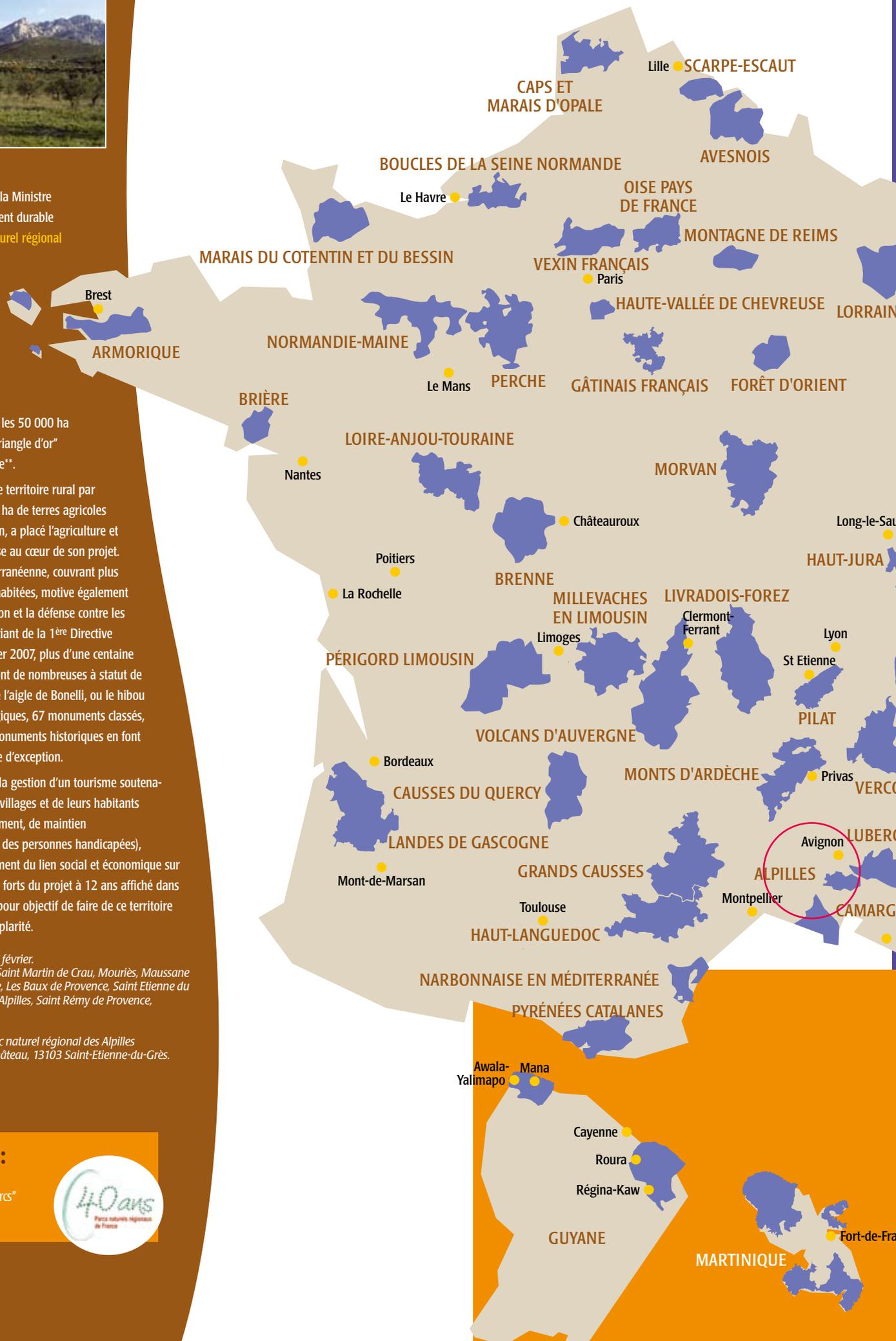
* Publié au Journal officiel du 1^{er} février.

** Lamanon, Eyguières, Aureille, Saint Martin de Crau, Mouriers, Maussane les Alpilles, Paradou, Fontvieille, Les Baux de Provence, Saint Etienne du Grès, Tarascon, Mas Blanc des Alpilles, Saint Rémy de Provence, Eygallières, Orgon, Sénas.

Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
10-12 avenue Notre-Dame du Château, 13103 Saint-Etienne-du-Grès.
Tél. : 04 90 54 24 10
Mail : contact@parc-alpilles.fr

À nos lecteurs :

Le prochain numéro de PARCS, sera un "Spécial 40 ans des Parcs" et paraîtra en septembre.



40 ANS : PLACE À DE NOUVEAUX DÉFIS !



Fidèles aux idées de leurs fondateurs, par la conviction plutôt que par la contrainte, en fédérant les volontés et les énergies locales, les Parcs naturels régionaux sont engagés depuis maintenant 40 ans dans la conservation dynamique de leurs patrimoines. Ils s'efforcent de construire un projet de développement durable pour chacun de leurs territoires, dans une compréhension et une considération croissantes.

La tâche est difficile tant elle est ambitieuse. Les Parcs naturels régionaux comptent cependant de belles réussites, fondées sur des pratiques innovantes et adaptées à des contextes sans cesse en évolution. Leur démarche a influencé sans conteste les politiques territoriales de notre pays et elle est aujourd'hui regardée avec le plus grand intérêt aux plans européen et international.

C'est une responsabilité nouvelle qui fait place à de nouveaux défis : ceux qui relèvent de l'urgence, qui sont la conservation de la biodiversité et l'impact du changement climatique sur la vie et nos ressources naturelles ; ceux qui relèvent de l'évolution de la société, tels l'étalement urbain, l'arrivée des nouvelles technologies et la modification des comportements qui en découlent, la réponse à une nouvelle demande touristique... ; ceux qui relèvent des mutations institutionnelles au niveau national, mais aussi européen et international et leurs conséquences sur l'organisation territoriale.

C'est pourquoi les Parcs naturels régionaux viennent de se doter d'un nouveau cadre stratégique, « Parcs Horizon 2020 ». « *Une autre vie s'invente ici...* » est le thème de l'année des Parcs, car innovation et expérimentation restent les moteurs de leur action. Ces questions seront au cœur des débats du Congrès national qui nous réunira du 3 au 5 octobre dans le Parc Loire-Anjou-Touraine, dans le cadre exceptionnel de l'Abbaye de Fontevraud.



Téléchargeable sur www.parc-naturels-regionaux.fr

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Un schéma éolien à l'échelle du Parc des Volcans d'Auvergne
- Diagnostics énergétiques des fermes dans le Parc Scarpe-Escaut
- Valorisation des déchets de résineux dans le Parc d'Armorique
- Parc Millevaches en Limousin : Reconquête collective des fonds de vallées
- Le Parc de Camargue inscrit au réseau mondial des réserves de biosphère
- Formations sur les conditions de travail des agriculteurs dans le Parc du Pilat
- Parc du Morvan : Classe Buffon, une classe "biodiversité"
- Parc de la Montagne de Reims : Une Orac Parc et Pays pour le développement de l'artisanat et du commerce
- Restauration d'un réseau de landes dans le Parc Oise-Pays de France
- Parc de Corse : Opération "Territoire propre"... suite
- Valorisation du domaine d'Estripault dans le Parc de la Martinique
- Parc de la Brenne : une communication audiovisuelle participative pour les habitants

- Inventaire toponymique des communes du Parc des Caps et Marais d'Opale
- D'anciennes voies ferrées remises au goût du jour dans les Parcs du Massif des Bauges et du Haut-Languedoc
- 16 000 poiriers replantés dans le Parc Normandie-Maine
- Les Parcs du Haut-Jura et des Volcans d'Auvergne en jeux

10-12 LE DÉBAT

- Les Parcs doivent-ils aider les circuits courts de distribution ?

13-18 FOCAL

- Quand les Parcs impriment leur marque sur les territoires

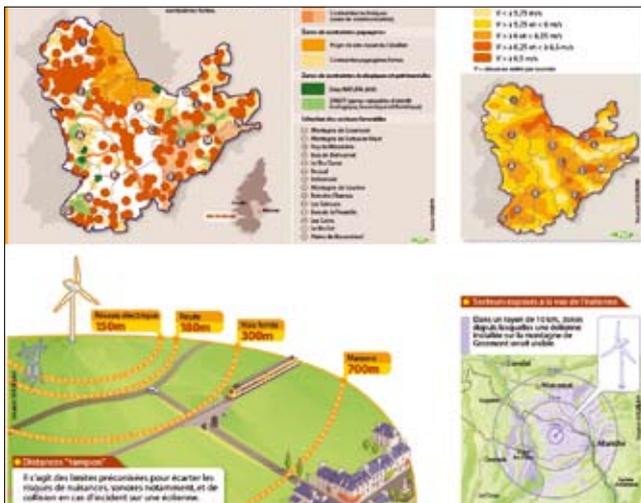
19-21 ACTEURS

- Relancer le Trait du Nord mais aussi aider les autres
- Des écogites exemplaires
- Une "ambassadrice" des Parcs au Laos

22-23 RESEAU



Un schéma éolien à l'échelle du Parc



En raison du potentiel éolien de cette région montagneuse, de nombreuses communes du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, ainsi que les services du Parc, sont sollicités par des sociétés souhaitant implanter des éoliennes. Les projets sont nombreux et les demandes de permis de construire se multi-

plient. Si l'implantation d'éoliennes présente l'avantage de produire une énergie renouvelable, ces opérations doivent être réalisées dans le respect des riverains et des usages, de l'intégrité des paysages et des richesses patrimoniales. Le Parc a donc commandé, au printemps 2006, une étude sur l'éolien concernant le territoire du Cézallier. Par la suite, le même type de démarche a été entrepris sur les Monts Dore où des projets d'implantations d'éoliennes sont à l'étude. Plutôt que de multiplier les démarches, il est apparu plus pertinent de mener une réflexion globale sur l'ensemble du territoire du Parc.

Un "schéma éolien" à l'échelle du Parc va être réalisé en s'appuyant sur la méthodologie proposée par le bureau d'étude Sogreah : analyse des contraintes (urbaines, écologiques, paysagères), repérage du potentiel éolien et application des critères ZDE (Zone de développement de l'éolien) aux secteurs définis, analyse de la fiscalité en terme de retombées fiscales et de répartition de la taxe professionnelle. Un approfondissement de cette étude globale, avec animation locale, répondra à la demande spécifique de certains territoires très sollicités par les opérateurs (Monts Dore par exemple). L'ensemble de l'étude sera réalisée en grande partie par l'équipe du Parc et l'analyse paysagère par un prestataire extérieur.

Mais déjà, la première étude sur le Cézallier a permis de repérer les zones les plus adaptées à l'implantation d'éoliennes, à la suite d'un état des lieux assorti d'une identification des contraintes. « *Le schéma éolien à l'échelle du Cézallier cantalien détermine les secteurs susceptibles d'accueillir des éoliennes sans trop de dommages sur le milieu naturel et le paysage* », explique Guy Senaud, directeur-adjoint du Parc. 26 communes sont concernées par l'étude. Le Parc a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont le coût s'est élevé à 25 000 euros. Le conseil régional d'Auvergne et l'Ademe ont participé au financement respectivement à hauteur de 50% et 20%. La réalisation du document a été confiée à Sogreah Consultants. 14 secteurs ont d'abord été déterminés comme favorables à l'énergie éolienne. Sur cette base, plusieurs niveaux de contraintes sont venus s'ajouter : projet de site classé du Cézallier, sites Natura 2000, Znief, proximité des habitations, routes, voie ferrée et aéroport.

Le schéma éolien propose une carte du territoire répertoriant ces contraintes et définissant des "zones tampons". Sur les quatorze sites analysés, huit l'ont été de manière plus approfondie. Au final, le document définit des zones potentiellement exploitables. Par ailleurs, le Parc souhaite que ces implantations, si elles se concrétisent, profitent financièrement à l'ensemble d'une communauté de communes plutôt qu'aux seules localités directement concernées.

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Maison du Parc - Montlosier 63970 Aydat
Tél : 04 73 65 64 00 - Fax : 04 73 65 66 78
Mail : Parc.Volcans@wanadoo.fr
www.parc-volcans-auvergne.com

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Une ZDE en préparation



Suite à une démarche engagée à l'échelle intercommunautaire, afin d'identifier des sites potentiels et préparer une Zone de développement de l'éolien (ZDE), le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin vient pour sa part d'éditer un document méthodologique destiné aux élus et aux techniciens de structures intercommunales de son territoire.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc - Cantepie 50500 Les Veys - Tél : 02 33 71 61 90 - Fax : 02 33 71 61 91
Mail : info@parc-cotentin-bessin.fr - www.parc-cotentin-bessin.fr

SCARPE-ESCAUT

Diagnostiques énergétiques des fermes



Dix agriculteurs participent à l'expérimentation.

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut propose aux agriculteurs de son territoire de réaliser à titre expérimental un diagnostic énergétique de leurs fermes. Ces diagnostics prennent en compte à la fois les énergies directes consommées sur le site de production (fioul des tracteurs, électricité...) et, là est l'innovation, l'énergie indirecte consommée pour la fabrication des engrais

(extraction et transport), l'achat d'aliments du bétail (culture, récolte, transformation, déshydratation, transport) et l'utilisation des produits sanitaires. Il intègre également l'amortissement énergétique des matériels et des bâtiments, c'est à dire l'énergie dépensée pour la fabrication des tracteurs et des outils et pour les matériaux des bâtiments.

Ces diagnostics s'appuient sur deux méthodes ("Planète" et "Dialecte") mises au point par le CEDAPAS (Centre d'études pour le développement d'une agriculture plus autonome et solidaire) du Nord-Pas-de-Calais,

l'association Solagro de Toulouse et l'ADEME. Les données enregistrées sont converties en équivalent fioul et peuvent être directement comparées avec des moyennes de références calculées par des experts. Les résultats, sous forme de graphiques, permettent de mettre en évidence les postes qui peuvent faire l'objet d'économies d'énergie. « *Nous testons ces diagnostics avec dix agriculteurs qui participent à la commission Agriculture du Parc ou qui sont sensibilisés à ces questions*, explique Nathalie Maeght, de l'équipe agri-environnement du Parc. *Après la collecte des données qui nécessite environ une demi-journée, nous faisons du conseil au cas par cas auprès des agriculteurs. Parfois, le réglage de la chaudière ou du moteur du tracteur suffit à faire baisser la facture énergétique de 10 à 20%. On peut aussi imaginer l'installation de panneaux solaires ou l'utilisation de la chaleur des tanks à lait pour le chauffage de l'eau des bâtiments. L'objectif est d'étendre ces diagnostics à l'échelle du Parc et de suivre grâce à cela les différents projets à orientation énergétique mis en œuvre dans les exploitations.*

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71
Mail : contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

ARMORIQUE

Valorisation des déchets de résineux dans les Monts d'Arrée



Ph. PNR Armorique

La fagoteuse assemble le bois sans le broyer en fagots de 300 à 400 kg.

À l'occasion de la restauration des landes des Monts d'Arrée, le Parc naturel régional d'Armorique expérimente la valorisation des rémanents d'exploitation de résineux (branches, têtes de sapin, petits troncs...) dans la filière bois-énergie. Environ 10% de la surface de ces landes sur le secteur intérieur du Parc (soit 1 500 hectares) ont en effet fait l'objet d'énormes coupes de la part de propriétaires privés entre 1950 et 1990. Dans le cadre d'un projet européen de restauration de landes, INTERREG HEATH, un site de 12 hectares (Menez-Meur) a été retenu pour réaliser à titre expérimental une coupe de plantations résineuses (Epicea de Sitka) et restaurer une végétation de lande caractéristique. D'ordinaire, seuls les bois d'œuvre sont exploités dans la filière bois. Pour ce chantier, le Parc, l'entreprise forestière qui réalise les travaux, et l'association d'Initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (Aile), ont eu l'idée de valoriser également les rémanents d'exploitation.

« Pour ce faire, Jean-Marc Ropars, le forestier qui travaille sur le chantier, a proposé de tester une machine, appelée fagoteuse, qui ramasse le bois sans le broyer et l'assemble en fagots de 300 à 400 kg, explique Louis-Marie Guillon, chargé de mission environnement au Parc. Ces fagots peuvent être manipulés comme des troncs et enlevés par une machine à débarker. Ils sont ensuite emportés vers une plate-forme de broyage qui traite les déchets de bois en vue d'une utilisation par des grosses unités de chauffage. » En janvier 2007, Jean-Marc Ropars a pu faire le bilan de l'expérimentation de cette machine. « Le chantier organisé par le Parc lui a permis de valider la faisabilité technique du projet, rapporte Louis-Marie Guillon. Il a constaté que, pour optimiser l'usage de la machine, il fallait travailler tout de suite après l'exploitation, avant que le bois ne devienne cassant. Sur le chantier, il a récolté 2 500 fagots de 420 kg. Le matériau qu'il obtient après broyage convient bien aux grosses chaufferies. Plusieurs industriels intéressés par le produit se sont manifestés auprès de lui ainsi que des propriétaires fonciers. Il achève maintenant une réflexion sur le plan économique, notamment pour préciser à quel prix il pourra vendre le bois broyé aux industriels. Mais, grâce à l'obtention d'un cofinancement de l'Etat dans le cadre d'un pôle d'excellence rural, il a d'ores et déjà l'intention d'acquérir la machine dans le courant de l'année 2007 ».

Parc naturel régional d'Armorique
Maison du Parc - 15, Place aux Foires
BP 27 - 29590 Le Faou
Tél : 02 98 81 90 08 - Fax : 02 98 81 90 09
Mail : contact@pnr-armorique.fr
www.pnr-armorique.fr

MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Reconquête collective des fonds de vallées

À la fin des années 2000, la charte paysagère réalisée par le syndicat intercommunal du pays de Meymac (Corrèze) a mis en évidence la fermeture par la forêt des fonds de vallées traversés par la Luzège et la Triouzoune et l'absence d'entretien. Un programme d'intervention et de gestion de l'espace (PIGE) préconise alors d'engager un aménagement foncier d'ouverture des paysages et de maintien des activités agricoles. Une première expérimentation est menée sur 20 hectares en 2002 et 2003. Un groupe d'éleveurs d'ovins et de bovins obtient des autorisations de pâturages sur les trois quarts des parcelles ouvertes. Lors de la sécheresse de 2003, les bienfaits de cette initiative sont apparus : les troupeaux ont pu pâturer l'herbe encore humide du fond de vallée alors que les prairies sur le plateau étaient grillées. Se prévalant de "l'assurance sécheresse" que représentait cette action, le groupe d'éleveurs a engagé des démarches auprès des élus, de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, créé depuis peu, pour les aider à amplifier ce mouvement. Le Parc a alors décidé d'inscrire une OPAGE (Opération Programmée d'Amélioration foncière et environnementale) dans le contrat Parc 2005-2006, et les partenaires ont souhaité évaluer les surfaces à reconquérir, environ 250 ha sur six communes.

L'OPAGE consiste à nettoyer les terrains pour un retour au pâturage. « Parallèlement, les différents acteurs ont incité les éleveurs à se regrouper en une Association foncière pastorale (AFP), raconte Pascal Montagne, chargé de mission agriculture-forêt au Parc. Créée en mai 2005, elle est devenue maître d'ouvrage de l'opération : les propriétaires mettent à sa disposition par convention leur foncier, l'AFP demande les aides inscrites au contrat Parc pour procéder au nettoyage des terrains, puis l'association les remet à disposition des éleveurs. »



Ph. PNR Millevaches en Limousin.

Ouvrir les paysages et maintenir les activités agricoles.

Deux tranches de travaux ont ainsi été programmées en 2005 et 2006, concernant 23 et 26 ha, pour un coût total de 95 742 euros. Le financement est assuré par le Conseil régional du Limousin et le Conseil général de Corrèze. Une troisième tranche concernant 50 ha est à l'étude en 2007. « Nous manquons de foncier agricole, commente Michel Magne, éleveur de bovins en agriculture biologique et président de l'AFP. Cette opération est fondamentale pour pouvoir installer de jeunes agriculteurs. Une dizaine d'enfants d'agriculteurs sont intéressés pour créer leur exploitation. S'ils ne le peuvent pas, ils partiront ailleurs. Or, une dynamique est en train de se mettre en place ici, autour d'une Cuma, d'une banque du travail, d'un projet de circuit de vente directe et de randonnées pédestres, dans l'idée de faire vivre une agriculture de qualité et de proximité. La gestion collective des fonds de vallées reconquis consolide et amplifie la dynamique en place. »

Parc naturel régional Millevaches en Limousin
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél : 05 55 67 97 90 - Fax : 05 55 67 95 30
Mail : avecmillevaches@wanadoo.fr

CAMARGUE

LE PARC DE CAMARGUE INSCRIT AU RESEAU MONDIAL DES RESERVES DE BIOSPHERE

Ph. E. Valet - PNR Camargue.
Aigrettes sur tamaris mort.

La 19^{ème} session du Comité international d'examen des projets de Réserve de Biosphère a récompensé le projet de la Camargue. Jugé d'excellente qualité, ce dossier fait l'objet d'une inscription officielle au réseau mondial des Réserves de Biosphère. La création de ces réserves est un des axes du programme de l'Unesco sur l'Homme et la biosphère (MAB) qui a pour principal objectif de réduire la perte de biodiversité par des approches écologiques, sociales et économiques et s'appuie sur un réseau mondial de réserves de biosphères.

L'engagement fort des représentants des structures, institutions et gestionnaires des départements du Gard et des Bouches du Rhône a permis d'aboutir à cette reconnaissance internationale d'un projet de qualité, porteur d'un développement durable. Le diplôme a été remis le 1^{er} mars 2007 et, à cette occasion, était présentée une valise pédagogique sur le Butor étoilé, oiseau discret et particulièrement vulnérable aux modes de gestion pratiqués dans les roselières du delta du Rhône.

La coordination de la gestion de la réserve MAB est confiée au Parc naturel régional de Camargue. Sur les 9 réserves MAB en France, ce sont 6 Parcs naturels régionaux qui sont désormais intégrés dans ce réseau mondial.

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél : 04 90 97 10 40 - Fax : 04 90 97 12 07
Mail : info@parc-camargue.fr
www.parc-camargue.fr

PILAT

Formations sur les conditions de travail des agriculteurs

Dans le cadre de son action en faveur d'une agriculture durable, le Parc naturel régional du Pilat a lancé un programme de deux ans (2006-2007) pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs de son territoire. « Il y a un changement dans la quantité de travail qu'ils doivent supporter, explique Aude Guitton, chargée au Parc du projet. De plus, cette catégorie professionnelle qui n'est plus majoritaire dans les campagnes, côtoie d'autres actifs qui ont de toutes autres conditions de vie. Nous avons donc considéré que le volet social était un point crucial pour la "vivabilité" des entreprises agricoles. »

Premier axe de ce programme : des formations sur le thème "conditions de travail : clé de durabilité des exploitations" sont proposées aux agriculteurs. Ces formations, financées par la Chambre d'Agriculture de la Loire et par le Parc, d'une durée de quatre jours (étalés sur un mois et demi) sont animées par un intervenant spécialisé dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail. Deux sessions ont eu lieu en 2006. L'une, au printemps, a réuni six éleveurs. Une deuxième, à l'automne, a accueilli un public plus diversifié (éleveurs, agriculteurs faisant de la transformation et de la vente directe, viticultrice...). Trois autres sessions sont prévues en 2007.

« En plus de ces formations, précise Aude Guitton, nous proposons aux agriculteurs un accompagnement, à la fois individuel et collectif, pour les soutenir dans la mise en place de leurs projets. Ainsi, un groupe de quelques agriculteurs s'est réuni pour réfléchir aux questions suivantes : comment faire pour mieux vivre les périodes de pointe ? Comment faire pour se couper plus souvent du travail d'astreinte (la traite notamment) ? Le but est de dépasser la plainte pour aller vers quelque chose de constructif. A la suite de ces rencontres, quatre éleveurs ont décidé



Ph. PNR Pilat.



Quatre éleveurs ont mis en place un système d'auto-remplacement.

Ph. PNR Pilat.

de mettre en place un système d'auto-remplacement : deux d'entre eux remplacent un des éleveurs un dimanche par mois, et ainsi de suite... Mon rôle consiste à animer, à reformuler, et aussi à être un relais des préoccupations des agriculteurs auprès des organisations professionnelles agricoles. Enfin, dans le cadre de ce programme, trois numéros d'une lettre d'information intitulée « Parlons travail ! » sont diffusés auprès des six-cents agriculteurs du territoire.

Michel Roux, qui produit du lait et de la viande bovine sur 40 hectares, a participé à une formation et aux réunions de suivi : « Je m'interrogeais sur l'organisation de mon travail, dit-il, et ma motivation était de trouver du temps libre le week-end. L'intérêt principal de la formation est de se remettre en questions. Le système d'auto-remplacement que nous avons mis en place nous satisfait à 99,9% ! Nous réfléchissons maintenant à des solutions pour déléguer les travaux très pénibles, tels que le débroussaillage sur les terres en pente. Pour moi qui ai 53 ans, c'est très dur. Nous avons suggéré au Parc, plutôt que de verser des aides agro-environnementales, de financer de la main d'œuvre pour réaliser ce genre de travaux qui concourent à l'entretien du territoire. Les agriculteurs sont obligés d'évoluer. Si nous voulons rencontrer d'autres personnes, nous devons pouvoir avoir des loisirs en même temps qu'eux. Ce genre d'initiatives peut encourager les jeunes à s'installer car le fait que le métier soit lourd en temps de travail est un frein à l'installation. »

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc
BP 57 - 42410 Pélussin
Tél : 04 74 87 52 01 - Fax : 04 74 87 52 02
Mail : info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr



L'école de La-Roche-en-Brénil teste la Classe Buffon.

MORVAN

Classe Buffon, une classe "biodiversité"

Le Parc naturel régional du Morvan propose une nouvelle animation de découverte de son territoire et de sa richesse par l'entrée communale. C'est dans le cadre d'un projet pédagogique sur la biodiversité que l'école de la Roche-en-Brénil teste la "classe Buffon".

Cette initiative s'inscrit dans un projet pédagogique qui associe l'Éducation nationale, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Parc : Ecoles en Morvan. L'objectif est de promouvoir l'éducation à l'environnement dans les programmes et pratiques scolaires en s'appuyant sur la mission du Parc, centre de ressources et d'expérimentation. Il s'agit de sensibiliser les enfants à l'environnement de leur territoire, leur faire découvrir et apprécier leur lieu de vie. Les classes de CM2 de 72 écoles sont concernées, sur 106 communes et 8 villes portes du Parc. Ce programme, engagé sur 5 ans et renouvelé tous les ans, se déroule en deux temps. Une animation dans les classes réalisée en hiver par les services du Parc et s'appuyant sur des outils pédagogiques (diaporama, jeux...). Une journée à la Maison du Parc, au printemps ou à l'automne, conçue comme une "salle de classe grandeur nature".

La classe Buffon est la continuité de cette immersion dans les patrimoines qui nous entourent. Du global « images satellites et photographies aériennes obliques », au local « sur le terrain de la haie au ruisseau », elle a pour objectifs l'observation et la compréhension de notre environnement, avec une approche territoriale. Testée avec les cycles 3, sa mise en place au niveau des collèges est la prochaine étape... et devrait se faire à l'échelle de la Région Bourgogne.

« Il nous semblait intéressant de montrer à nos élèves ce que font les scientifiques, comment ils découvrent la nature », explique Jean-François Moreau, directeur de l'école de la Roche-en-Brénil. « Nous souhaitons une approche concrète de ces questions et notre école n'avait pas les moyens matériels de monter seule un tel projet. Notre projet classe Buffon est né à l'occasion de la Fête des Sciences, en octobre 2006. L'opération Ecoles en Morvan, en partenariat avec le Parc et avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne et l'académie, nous a permis de passer à la réalisation. Le Parc nous apporte sa caution scientifique, coparticipe à l'animation de la classe et nous accueille dans la Maison du Parc pour des activités pratiques. »

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc - 58230 Saint-Brisson
Tél : 03 86 78 79 00 - Fax : 03 86 78 74 22
Mail : contact@parcdumorvan.org
www.parcumorvan.org
www.patrimoinedumorvan.org

MONTAGNE DE REIMS

Une Orac Parc et Pays pour le développement de l'artisanat et du commerce



Ph. PNR Montagne de Reims

En novembre dernier, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Pays d'Épernay Terres de Champagne ont lancé une Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC), en présence de Renaud Dutreil, ministre des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Cette opération innovante, parce qu'elle associe deux territoires, s'appuie sur la volonté des partenaires concernés (élus locaux, Etat, conseil régional, chambres consulaires...) de monter des projets communs et de travailler en synergie afin de renforcer la cohérence des actions mises en œuvre sur leurs territoires. Elle concerne en effet les 156 communes situées dans le Parc naturel régional et le Pays d'Épernay et apportera des aides directes aux entreprises (projets de modernisation et restructuration), ainsi que la possibilité de réaliser des actions collectives (promotion, formation, démarche qualité...)

L'ORAC Parc et Pays d'Épernay concrétise la convention tripartite signée en 2005 entre le Parc, le Pays d'Épernay et le Pays rémois. Pour Charlotte Sémery, animatrice de l'Orac, « Cette opération est une opportunité pour la mise en œuvre d'un partenariat sur l'ensemble du territoire du Parc et du

Pays d'Épernay. Les périmètres des deux territoires se chevauchant, il est plus cohérent d'intervenir ensemble auprès des 1 500 artisans et commerçants concernés ». A travers ce partenariat, le Pays d'Épernay, structure plus récente, bénéficie de l'expérience du Parc, de son image et de sa connaissance du territoire et des hommes. « Travailler en étroite collaboration avec les services du Parc est enrichissant du point de vue de l'échange des idées et des contacts sur le terrain », ajoute Charlotte Sémery, concluant : « Il serait intéressant que cette nouvelle forme de partenariat se reproduise sur d'autres territoires ».

La phase d'étude, terminée le 15 mars, sera suivie d'une phase opérationnelle sur trois ans.

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc - 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44 - Fax : 03 26 59 41 63
contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr



Ph. PNR Montagne de Reims

CORSE

OPERATION "TERRITOIRE PROPRE" ... SUITE

Fort du succès de l'opération "Territoire propre" engagée sur le secteur du Cruzinu Dui Sorru en 2003, avec le soutien de l'Union européenne, l'Ademe et l'Office de l'environnement, le Parc régional naturel de Corse a renouvelé l'expérience. Une nouvelle tranche de travaux a été lancée sur cinq autres secteurs. Elle concerne 70 communes polluées par plus de 100 épaves automobiles et 100 dépôts sauvages.

Cette importante opération a pour objectif la disparition progressive des points noirs paysagers en procédant à l'élimination des épaves et dépôts sauvages disséminés dans la nature et les villages. Conjointement, une campagne de sensibilisation sur les conséquences environnementales et économiques de ce type de pollution est menée auprès des enfants des écoles, des habitants et des municipalités.

Afin de pérenniser cette démarche et conserver un environnement propre, le Parc assurera un suivi auprès des communes et intercommunalités et déterminera avec elles les suites à donner à cette opération en terme de collecte et tri des déchets. Enfin, assurer la valorisation des déchets par les filières de récupération et de recyclage fait aussi partie des objectifs de l'opération "Territoire propre".

Parc naturel régional de Corse
BP 417 - 20184 Ajaccio Cedex
Tél. : 04 95 51 79 10
Fax : 04 95 21 88 17
Mail : infos@parc-naturel-corse.com
www.parc-naturel-corse.com

MARTINIQUE

VALORISATION DU DOMAINE D'ESTRIPAULT

Le Parc régional naturel de la Martinique aménage le Domaine d'Estripaault et la Maison de la Nature dans la commune du Morne rouge. Cette réalisation s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Martinique, de sensibilisation du grand public et de développement économique du Nord de l'île. Elle prévoit un espace muséographique multimédia, des sentiers d'interprétation en forêt tropicale et un centre de formation et d'animation. Parmi les thèmes abordés : la biodiversité et les rapports de l'Homme à la nature.

Parc naturel régional de la Martinique
Domaine de Tivoli - BP 437
97200 Fort-de-France Cedex
Tél. : 05 96 64 42 59
Fax : 05 96 64 72 27
Mail : PNRM@wanadoo.fr



OISE-PAYS DE FRANCE

Restauration d'un réseau de landes

Les communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France, en collaboration avec l'ONF et le Conservatoire des sites naturels de Picardie, a lancé un programme de restauration des landes du massif forestier d'Ermenonville. Ces landes, notamment des landes sèches sur sable et leurs milieux associés de type pelouse, représentent un ensemble écologique unique dans le nord du bassin parisien au sein d'environ 900 ha. Elles présentent des habitats et des espèces d'un grand intérêt patrimonial, tels que la Bruyère cendrée et la Spargoute de Morisson pour la flore, ainsi que des insectes et des oiseaux tel que l'Engouvent d'Europe, espèce menacée et protégée au niveau européen.

Une étude réalisée par le Conservatoire des sites naturels de Picardie entre 2004 et 2006 a confirmé l'intérêt de ces milieux mais aussi leur état de conservation plutôt médiocre. « L'étude a notamment souligné que ce réseau de landes était très fragmenté, explique Jean-Luc Hercent, chargé de mission patrimoine naturel au Parc. Une grande partie des surfaces qui existaient autrefois sont maintenant largement boisées. Il ne reste que des surfaces restreintes, environ 130 ha de landes, réparties en petits secteurs plus ou moins connectés les uns avec les autres. Or, il est primordial de rétablir un réseau avec des surfaces suffisantes qui permettent d'accueillir les espèces et d'assurer leur pérennité. » Suite à l'étude, un programme d'action pour les cinq prochaines années a été décidé. Il affiche deux grands objectifs. D'une part, restaurer les landes restantes en supprimant les arbustes et les jeunes arbres qui colonisent et rétablir un équilibre des populations de bruyère et de callune en éliminant les pieds vieillissant actuellement largement majoritaires. Il faut

aussi rétablir des connexions entre les noyaux de landes, recréer des couloirs qui permettent à la faune et à la flore d'échanger entre les différents noyaux. « Ce travail est novateur, souligne Jean-Luc Hercent, car c'est l'une des premières études qui, à cette échelle, se penche sur la fonctionnalité d'un réseau et ne se limite pas à une analyse site par site. »

Deux premiers chantiers ont été réalisés en 2006 : l'un par des bénévoles en forêt domaniale sur une zone de lande sèche et pelouse sur sable ; l'autre par un chantier d'insertion sur une zone de landes sèches et humides. Un troisième chantier a eu lieu en janvier 2007. Les chantiers d'insertion sont financés par les Conseils régionaux de Picardie et d'Ile de France et par les Conseils généraux de l'Oise et du Val d'Oise qui ont également participé financièrement à l'étude préalable. « Les difficultés pour mener à bien le programme d'action ne sont pas d'ordre technique mais financier, souligne Jérôme Jaminon, chargé des études et du développement sur la Picardie pour l'ONF. Les travaux sont financés par les conseils généraux, par le Fonds national pour l'environnement et le développement durable de l'ONF et, à terme, nous espérons que ce certains chantiers seront pris en charge par un financement France-Europe dans le cadre de contrats Natura 2000 ». En outre, les partenaires réfléchissent à une valorisation des produits de défrichement en plaquettes de chauffage, afin de réduire les coûts. Sur le territoire, il existe des projets en ce sens mais la filière bois-énergie reste à construire, en sachant que les travaux de restauration ne suffiraient pas à alimenter une telle filière.

Parc naturel régional Oise-Pays de France
Château de la Borne Blanche - 48, rue d'Hérivaux
BP 6 - 60560 Orry-la-Ville
Tél. : 03 44 63 65 65 - Fax : 03 44 63 65 60
Mail : contact@parc-oise-paysdefrance.fr



Ph. PNR Oise-Pays de France

BRENNE

Une communication audiovisuelle participative pour les habitants

Avec la création d'une télévision participative, le Parc naturel régional de la Brenne propose à ses habitants de s'approprier un outil de communication et de se mobiliser autour d'un projet de territoire. Cette initiative s'appuie sur les "Relais Brenne initiatives jeunes", afin d'assurer une formation des jeunes à l'enquête, au reportage, à l'animation d'une table ronde TV...

L'opération est engagée dans le cadre d'un projet de coopération européen Leader + avec trois autres partenaires : le Pays du Trégor-Goëlo en Bretagne, le Pays basque intérieur et le Parc naturel régional Millevaches en Limousin déjà engagé dans cette démarche. Les quatre territoires définissent ensemble une méthodologie pour un développement de la télévision participative en milieu rural (charte de bonnes pratiques, méthode de mise en œuvre, expérimentation des moyens de diffusion...), ainsi que des actions spécifiques aux territoires. Pour le Parc de la Brenne, il s'agit de définir la méthode pour une mobilisation des habitants à la mise en œuvre d'une télévision participative.

Les habitants sont appelés à proposer des sujets de reportage et seront accompagnés dans la réalisation du documentaire. L'équipe du Parc, appuyée par des intervenants extérieurs expérimentés, assure l'animation afin d'impliquer les habitants dans cette opération et les aider à réaliser les premiers reportages. Les modes de diffusion seront définis lors de la mise en œuvre des projets : projection dans les communes, mise en ligne sur Internet, diffusion sur DVD...



Ph. PNR Brenne.

Un outil, aussi, pour la formation des jeunes du territoire.

Plusieurs ateliers thématiques sont organisés pour former les jeunes aux différentes techniques : montage, réalisation documentaire, débat filmé... Pour la première phase expérimentale 2006/2007, le coût total de l'opération sur le Parc de la Brenne est estimé à près de 60.000 euros avec une participation de l'Union européenne/FEOGA (50%), la Région Centre (17%) et la Caisse d'allocation familiale/Contrat Temps libre (32%). Fin juin 2007, lors des Journées du Parc, un plateau débat sur différents thèmes, alternant reportages filmés et interventions des invités, clôturera cette première phase.

Parc naturel régional de la Brenne
Le Bouchet - 36300 Rosnay
Tél : 02 54 28 12 12 - Fax : 02 54 37 56 96
Mail : info@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr

CAPS ET MARAIS D'OPALE

Inventaire toponymique des communes



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

Un panneau d'interprétation dans un village va servir de modèle.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale publie un livret de soixante pages sur la toponymie des 152 communes de son territoire et de quelques lieux-dits. Fruit de deux ans et demi de travail avec des historiens locaux, il resitue le nom de chaque commune dans son étymologie d'origine, retraçant par là son histoire. « Il y a quelques années, à l'occasion d'une analyse paysagère, nous avons travaillé avec un historien local sur des noms de lieux de la commune de Longfossé, raconte Philippe Godeau, chargé de mission au Parc sur le patrimoine naturel. Cette étude nous avait donné des informations sur les usages anciens des territoires et a débouché sur l'installation d'un panneau d'interprétation sur la place du village. Nous avons voulu creuser cette recherche pour toutes les communes du Parc. »

On s'aperçoit ainsi qu'à l'époque médiévale des noms étaient attribués en relation avec les usages du territoire, les croyances, l'environnement. Le Quesnel correspondait par exemple à un terrain planté de chênes, le Carnoye était un terrain planté de charmes... « On trouve par ici beaucoup de "Warren", c'est l'appellation picarde des garennes. C'étaient des terres seigneuriales ou communales ouvertes à la population

à des conditions restreintes, souvent des terres pauvres. Aujourd'hui encore ce sont souvent des terrains en déshérence. Les informations brutes recueillies grâce à cet inventaire peuvent nous être utiles dans le cadre d'études paysagères. Elles concourent aussi à la sensibilisation de la population au patrimoine culturel : elles ouvrent des portes sur des usages parfois encore récents et peuvent aider à expliquer le pourquoi du travail que l'on mène pour préserver des éléments du patrimoine ». Noël Monchy, maire de Zudausques et membre de la commission patrimoine du Parc, estime que, dans un monde de plus en plus virtuel, cette étude répond à un besoin accru des habitants d'être en relation avec leurs racines. « A Zudausques, ce travail a suscité la création d'un club de généalogie car il a créé une dynamique de recherche sur le passé. »

Pour le Parc, l'étude servira de base à la création de jeux pédagogiques et à des restitutions culturelles : des conteurs vont utiliser ce travail pour réaliser des spectacles avec les habitants des communes. Une nouvelle étude, portant sur les noms des lieux-dits, vient d'être lancée avec deux sociétés d'histoire locale. Elle débouchera sur des fiches qui seront diffusées au fur et à mesure sur le site Internet du Parc.



Le sens d'origine des noms propres en dit beaucoup sur l'histoire du territoire.

Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale
BP 22 - Le Wast - 62142 - Colembert
Tél : 03 21 87 90 90 - Fax : 03 21 87 90 87
Mail : info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

MASSIF DES BAUGES ET HAUT-LANQUEDOC

D'anciennes voies ferrées remises au goût du jour

Ph. PNR Massif des Bauges et Haut-Languedoc.



Une ligne de 80 km reliant Bédarieux à Mazamet.

Ph. PNR Haut-Languedoc.

La réhabilitation d'anciennes voies ferrées a le vent en poupe sur le territoire de plusieurs Parcs naturels régionaux. Premier exemple dans le Parc du Massif des Bauges. Le tracé concerné, de 9,3km, avait été construit en 1892 pour relier la station thermale d'Aix-les-Bains au Revard, sommet devenu depuis une station de ski de renom. Le petit train à crémaillère, qui desservait quelques villages en chemin, a été arrêté en 1936 et remplacé par un téléphérique. Au début des années 2000, les élus des communes de Mouxy et de Pugny-Chatenod, desservies autrefois par le train, ont réfléchi à la réhabilitation du parcours.

Michèle Connille, élue à Pugny et secrétaire de l'association Tourisme et Culture Autour de la Crémaillère (TCAC), créée en 2006, s'est beaucoup investie dans l'initiative. « 80 personnes ont participé en 2003 au défrichage de la partie haute du tracé. 65 ont réalisé le même travail en 2004 pour l'autre partie, raconte-t-elle. Le Parc a vite compris l'intérêt culturel de cette réhabilitation. Il en est devenu maître d'ouvrage, notamment pour effectuer le balisage du chemin, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'ONF. » « Trois éléments positifs se croisent sur ce projet, explique Benoît Tiberghien, chargé de mission au Parc. Il permet de travailler avec une ville porte du Parc sur le lien entre la ville et le rural. Notre objectif était par ailleurs de relier le GR® de Pays, qui fait le tour du Massif des Bauges par les crêtes, aux villes portes du Parc (Aix-les Bains, Chambéry, Annecy, Allevard). C'est chose faite avec l'inauguration du chemin pédestre qui reprend le tracé de l'ancienne crémaillère et qui a été inauguré en octobre 2006. Enfin, une dynamique locale s'est engagée pour conserver un objet du patrimoine : la petite gare en bois de Mouxy, la dernière gare encore debout sur cette ligne historique. » La gare sera recréée à l'identique par les élèves du lycée du bois d'Argonay, un chantier dont la communauté d'agglomération du Lac du Bourget sera maître d'ouvrage et qui s'achèvera en 2008. Le rêve à peine secret des membres de l'association et de ses partenaires serait de revoir un jour un train relier Aix au Revard.

La mobilisation autour de l'ancienne ligne de chemin de fer de 80 km qui reliait Bédarieux à Mazamet, à cheval sur le Tarn et l'Hérault, est d'une toute autre configuration dans le Parc du Haut-Languedoc. Désaffectée dans les années 70-80, la ligne

a ensuite été vendue par la SNCF. Le Conseil général de l'Hérault a préempté 35 km de ligne qu'il a aménagés en piste verte. Dans le Tarn, les projets ont été plus longs à aboutir du fait de problèmes de maîtrise des terrains. Il a fallu attendre 2006 pour que soit réglé ce problème foncier et que le Conseil général en « prenne possession » grâce à la signature de conventions avec les différents propriétaires. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a fait réaliser une étude par un bureau spécialisé pour réfléchir à la valorisation et l'animation de cette future voie verte.

« Nous ne voulions pas d'un "couloir" mais d'un dispositif qui irrigue le territoire en renvoyant vers les 25 communes situées autour de la voie, explique Daniel Vialelle, 1^{er} Vice Président du Parc. Elle ne devait pas être seulement un objet touristique mais être accessible à la population locale et répondre à ses besoins. Nous voulions aussi que cette voie soit pensée dans un souci de développement durable. L'étude, achevée en octobre 2006, propose un concept de circulation douce axé autour de la famille. » Elle prévoit une structuration de la voie avec des étapes connectées à d'autres réseaux, des étapes découvertes du patrimoine alentour (châteaux, tourbières, menhir...) et des étapes d'accueil. Elle suggère également des axes de découverte thématiques (l'eau, l'histoire des vallées industrielles, le patrimoine paysager...) ou encore un cheminement parcourant huit aires d'in-

terprétation renvoyant à des thèmes locaux (verreries, guerres de religion, bocage...) « Voila dix ans que nous parlions de la réhabilitation de cette voie, rappelle Jacques André, chargé de mission tourisme au Parc. Le Parc, va poursuivre l'animation et la coordination du projet. Mais c'est aux collectivités et EPCI locaux de se l'approprier. Elles bénéficieront de l'appui des deux Conseils généraux et régionaux concernés (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). »



La petite gare en bois de Mouxy va être recréée à l'identique.

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Maison du Parc - 73630 Le Chatelard
Tél : 04 79 54 86 40 - Fax : 04 79 54 88 97
Mail : info@pnr-massif-bauges.fr
www.pnr-massif-bauges.fr
et Association TCAC - André Carret- Mairie
Route de l'Eglise - 73100 Mouxy

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
13, rue du Cloître
BP 9 - 34220 St Pons de Thomières
Tél : 04 67 97 38 22 - Fax : 04 67 97 38 18
Mail : accueil@parc-haut-languedoc.fr
www.parc-haut-languedoc.fr

NORMANDIE-MAINE

16 000 POIRIERS REPLANTES



Ph. PNR Normandie-Maine.

Lors de la tempête de 1999, le verger de poiriers haute-tige du Domfrontais, situé sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine et labellisé "paysage de reconquête", avait été réduit de moitié. Un programme de replantation de 16 000 poiriers sur six années (2000-2006) avait alors été lancé avec le soutien financier des Conseils régionaux et des DIREN de Basse-Normandie et des Pays de la Loire, ainsi que du Conseil général de l'Orne. Ce programme s'est articulé autour de trois actions : mise en pépinière, suivi des dossiers individuels de plantation, formation des planteurs. Il s'est achevé fin 2006 à la Maison du Parc, dans le cadre du week-end du goût, avec la plantation du 16 000^{ème} poirier.

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc - Le Chapitre
BP 5 - 61320 Carrouges
Tél : 02 33 81 75 75
Fax : 02 33 28 59 80
Mail : Parc.normandie-maine@wanadoo.fr

HAUT-JURA ET VOLCANS D'Auvergne
LES PARCS EN JEUX



Ph. PNR Haut-Jura.

Dans le cadre de leurs actions d'éducation à l'environnement, les Parcs naturels régionaux du Haut-Jura et des Volcans d'Auvergne éditent des jeux. Dans le Haut-Jura, un jeu de cartes des 7 familles afin de comprendre Natura 2000 et l'environnement en s'amusant. Dans les Volcans d'Auvergne, un jeu de stratégie "Parc en jeu" pour mieux comprendre ce qu'est le Parc naturel régional, accompagnant une série de documents édités à l'attention des enseignants du territoire.

Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Parc - 39310 Lajoux
Tél : 03 84 34 12 30
Fax : 03 84 41 24 01
Mail : parc@parc-haut-jura.fr
www.parc-haut-jura.fr
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier - 63970 Aydat
Tél : 04 73 65 64 00
Fax : 04 73 65 66 78
Mail : Parc.Volcans@wanadoo.fr
www.parc-volcans-auvergne.com

LES PARCS DOIVENT-ILS LES CIRCUITS COURTS



La disparition des grandes surfaces au profit de la vente directe n'est pas pour demain. Mais nos trois invités sont d'accord pour considérer qu'il est dans la vocation des Parcs naturels régionaux d'aider les agriculteurs à s'organiser pour distribuer une production locale de grande qualité environnementale. Encore faudrait-il, pour que ces filières deviennent vraiment populaires, que les subventions publiques n'aillent pas majoritairement soutenir l'agriculture industrielle...

Parcs
QUAND ON TRAVAILLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ON TROUVE NATUREL DE DÉVELOPPER LES FILIÈRES COURTES QUI FAVORISENT L'ÉCONOMIE LOCALE ET QUI SATISFONT LES CONSOMMATEURS QUANT À LA QUALITÉ DES PRODUITS. MAIS C'EST AUSSI UNE ACTIVITÉ MILITANTE DE CONTOURNEMENT DE LA GRANDE DISTRIBUTION ET LA QUESTION EST DE SAVOIR SI C'EST BIEN DANS LA VOCATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX. PENSEZ-VOUS QUE CES CIRCUITS COURTS DE DISTRIBUTION SONT APPELÉS À DEVENIR UN JOUR MAJORITAIRES OU AU MOINS MASSIFS ?

Christine AVELIN : Que ce mode de distribution finisse par concurrencer vraiment les circuits longs, on en est encore très très loin, mais il n'a certainement pas fini de se développer. En fait, des études montrent que les deux types de distribution ne s'opposent pas radicalement. Dans l'agriculture biologique, par exemple, l'esprit militant des filières courtes et de la vente directe est très présent. Mais lorsque des filières longues de produits biologiques se sont mises en place et structurées dans le cadre de groupements de producteurs ou de coopératives, on s'aperçoit que les initiatives individuelles de filières courtes s'en trouvent aussi facilitées. Les filières longues apportent une sécurité aux producteurs qui les aident à organiser des circuits courts.

Laurence Fanget : Je rejoins complètement ce que dit Christine Avelin. Les circuits ne s'opposent pas les uns aux autres obligatoirement. Il me paraît important que les consommateurs puissent avoir le choix. Il ne s'agit pas de remplacer l'un par l'autre. Au sein des AMAP (associations

pour le maintien d'une agriculture paysanne), nous avons connu et nous connaissons encore un fort développement, ce qui rend optimiste pour l'avenir des filières courtes. Mais on voit bien que sociologiquement, leur fréquentation a évolué. Le noyau des militants des origines s'est élargi à des acheteurs soucieux de consommer de la qualité et de favoriser la production locale. Pendant ce temps, d'autres consommateurs vont dans les grandes surfaces et continueront d'y aller.

Parcs
GUY LEFUR, VOUS AVEZ ÉTÉ PRODUCTEUR. AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ POUR LES GRANDES SURFACES D'ARMORIQUE OU POUR DES FILIÈRES COURTES ?

Guy Lefur : J'ai davantage travaillé pour des filières organisées qu'on peut considérer comme étant industrielles, et, en effet, les filières courtes ne sont pas encore sur le point de leur damer le pion. Tout simplement parce qu'elles se heurtent à beaucoup de difficultés. La filière

Il faut mutualiser les risques dans des structures collectives pour que les filières courtes soient durables sur le plan économique et environnemental

Christine Avelin

SE FAUT-IL AIDER DE DISTRIBUTION ?

courte est basée sur le volontariat. Les outils manquent pour aider les agriculteurs engagés dans cette filière-là, à maîtriser l'ensemble des éléments dont ils doivent tenir compte. Les AMAP, dont Laurence Fanget parlait il y a un instant, sont un de ces outils. Il n'en demeure pas moins que les filières courtes sont encore marginales et que la question aujourd'hui est de savoir comment aider ces filières à se développer véritablement.

PARCS **EN TEMPS QUE PRODUCTEUR, AVIEZ-VOUS VRAIMENT INTÉRÊT À TRAVAILLER POUR DES GRANDES SURFACES QUI TIRENT AU MAXIMUM SUR LES PRIX À LA PRODUCTION ?**

Guy Lefur : Peut-être pas. Moi, ce que j'aurais voulu, c'est retrouver une relation directe avec le consommateur. Mais on ne peut pas changer de système du jour au lendemain, les investissements sont trop importants, trop spécialisés, et les exploitations comme la mienne produisent des quantités qui ne peuvent pas s'écouler dans les circuits courts.

PARCS **QUELS INVESTISSEMENTS SERAIENT NÉCESSAIRES POUR DÉVELOPPER MASSIVEMENT CES CIRCUITS COURTS ?**

Guy Lefur : Il faudrait modifier radicalement la façon de produire, modifier même la conception des bâtiments agricoles pour que les producteurs puissent répondre aux besoins de diversité de la production pour les consommateurs. On ne peut pas fournir un circuit court si on ne fait qu'une sorte de légume. Beaucoup d'agriculteurs seraient volontaires pour travailler autrement, mais ils n'ont pas le soutien technique et logistique qui le leur permettrait, et ils ne peuvent pas s'engager sans avoir d'assurance sur l'écoulement de leur production.

PARCS **EST-CE QUE FILIÈRE COURTE, NOUVELLE FAÇON DE PRODUIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT INTIMEMENT LIÉS ?**

Guy Lefur : Oui, c'est lié, sinon, le consommateur n'a plus de garantie. S'il adhère à une filière courte, il doit avoir une garantie sur la qualité du produit, non seulement sur sa qualité organoleptique, mais également sur le respect des sols, des paysages, de l'environnement, la non utilisation massive d'engrais ou de pesticides.

Christine Avelin : Je suis d'accord, à condition que les filières courtes soient organisées, comme sont organisées les filières longues, avec leurs particularités et leurs exigences.

OUI, PARCE QU'UN PRODUCTEUR QUI UTILISE ENGRAIS ET PESTICIDES ET QUI VEND SUR LES MARCHÉS, EST EN FILIÈRE COURTE AUSSI !

Christine Avelin : Exactement. Il y a donc nécessité d'organisation et de regroupement des producteurs. D'autre part, pour garantir une régularité des revenus des agriculteurs, il faut mutualiser les risques dans des structures collectives pour que ces filières soient durables sur le plan économique et environnemental.

Laurence Fanget : Ce qui fait la valeur des filières courtes, aussi, c'est la responsabilisation des consommateurs vis-à-vis de leur territoire. Et la connaissance mutuelle des acteurs permet la critique, le réajustement...C'est évidemment plus difficile dans des systèmes énormes et très normés. Il n'empêche que ces circuits courts ont eux aussi besoin de cadres et de limites.

Une agriculture de qualité devrait être moins chère que celle traditionnellement subventionnée. Je crois que le rôle des circuits courts est de bousculer la situation établie. Mais ce sera long...

Laurence Fanget

PARCS **AVEZ-VOUS, TOUS LES TROIS, L'IMPRESSION QUE LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ONT COMME UNE "ARDENTE OBLIGATION" DE DÉVELOPPER LES FILIÈRES COURTES ?**

Guy Lefur : Il me semble, en effet. Il faut que les filières courtes s'organisent, et elles ont besoin de soutien pour le faire. Un Parc naturel régional, par définition, à des atouts, un patrimoine à transmettre, et dans ce cadre, l'agriculteur est un support de production de denrées alimentaires, mais aussi un producteur de paysage, de territoire, de bocage, etc. et il doit pouvoir préserver la qualité de l'eau. Le Parc d'Armorique est pratiquement la réserve d'eau du département du Finistère. Il est indispensable que l'agriculture, ici, préserve la qualité de l'eau dans notre sous-sol. Tout cela justifie que le Parc joue un rôle plus important encore que celui qu'il a joué jusqu'à présent dans l'aide à la constitution de ces filières courtes. Nous devons aussi préserver la biodiversité, les races d'élevage à faible effectif, par exemple. C'est un atout majeur pour l'avenir de nos sociétés. Pour cela aussi les producteurs ont besoin d'un soutien, et les filières courtes sont toute indiquées pour développer ce type

«

Ont participé au débat :

- Christine AVELIN, Chef du bureau des signes de qualité et de l'agriculture biologique à la DGPEI (direction générale des politiques économique, européenne et internationale) - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Laurence FANGET, Coordinatrice d'Alliance-Provence - Paysans Écologistes Consommateurs
- Guy LEFUR, Agriculteur retraité. Il a représenté le Conseil économique et social de Bretagne au Parc naturel régional d'Armorique.

LES PARCS DOIVENT-ILS AIDER LES CIRCUITS COURTS DE DISTRIBUTION ?

Le développement de filières courtes dans les Parcs naturels régionaux

Dans le cadre de son programme d'action 2006-2007, la Fédération des Parcs a souhaité travailler sur le thème des filières courtes en agriculture. Cette action s'inscrit dans le projet LEADER + animé par la Fédération qui vise à renforcer la coopération inter-territoriale et à capitaliser les expériences. Elle est également soutenue par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Cette action, qui a déjà démarré en 2006 par deux séminaires sur ce thème, va se poursuivre en 2007 par :

- des enquêtes consommateurs dans deux Parcs pilotes ;
- une étude sur les expériences innovantes mises en œuvre dans les Parcs naturels régionaux, mais aussi dans d'autres réseaux et territoires que les Parcs ;
- un séminaire d'échanges impliquant les Parcs, les partenaires et les territoires LEADER, qui se déroulera fin novembre 2007.

de produit, évidemment. Les filières industrielles ne sont guère conçues pour cela aujourd'hui.

Christine Avelin : Sans aucun doute, les Parcs naturels régionaux ont-ils vocation à soutenir une agriculture ayant un lien fort avec son terroir, s'appuyant sur des indications géographiques, sur des signes de qualité, sur une qualité environnementale comme l'agriculture biologique. Mais je ne crois pas que le lien soit automatique entre cette agriculture liée au terroir et les filières courtes. Des produits qui portent un signe de qualité sont distribués en filière longue et se portent plutôt bien. C'est le cas de certaines appellations d'origine par exemple.

Guy Lefur : L'appellation d'origine n'est pas un signe de qualité.

Christine Avelin : L'appellation d'origine est le premier des signes de qualité à s'être développé... Pour moi, cependant, il n'y a pas de lien automatique entre la vocation d'un Parc à promouvoir une agriculture de qualité et l'organisation des filières courtes.

Laurence Fanget : Peut-être, mais je crois savoir tout de même que les Parcs naturels régionaux développent la marque "Parc" pour valoriser les productions locales. Je crois aussi qu'ils ont vocation à participer au dynamisme de l'économie locale, sans que ce soit forcément lié à une marque. Dans cette démarche de développement territorial, les Parcs peuvent aider à l'organisation de filières de distribution.

PARCS : BIEN SÛR, MAIS, SI JE PEUX ME PERMETTRE, LES GRANDES SURFACES INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE D'UN PARC FONT BIEN PARTIE DE L'ÉCONOMIE LOCALE AUSSI. ON DISAIT TOUT À L'HEURE QUE LES CONSOMMATEURS DOIVENT AVOIR LE CHOIX. QUAND ON VIT AVEC LE RMI, EST-CE QU'ON A LE CHOIX D'ADHÉRER À UNE AMAP ?

Laurence Fanget : Le consommateur a le choix si les grandes surfaces vendent aussi les productions locales.

Guy Lefur : Le débat est piégé, à ce niveau-là. La question est de savoir comment on soutient l'agriculture de qualité. Il ne faut pas oublier qu'actuellement, le revenu des agriculteurs provient essentiellement des aides publiques. Ils perçoivent 10 milliards



Il faudrait modifier radicalement les aides publiques afin de favoriser une autre façon de produire

Guy Lefur

de 12 milliards ! Certains ont une aide correspondant à 150 % de leurs revenus, tandis que d'autres ont des aides correspondant à 30 ou 40 % de leurs revenus, notamment ceux qui sont dans les filières courtes, qui élèvent leurs animaux à partir d'herbe ou de fourrage local. Et on

leur demande d'être aussi compétitifs que les autres ! On ne peut donc pas répondre à votre question sans réclamer d'abord un changement de politique agricole. Pour l'instant, celle-ci bénéficie aux grandes cultures et c'est le consommateur qui paye deux fois : une fois en tant que contribuable, et une autre fois pour le prix de la qualité.

Christine Avelin : Il est vrai que les filières courtes sont aussi une réponse à ce niveau-là. Il y a moins d'in-

termédiaires à rémunérer et il y a donc un gain à attendre pour le consommateur, comme pour le producteur.

PARCS : SI L'ON COMPARE LA FORMATION DES PRIX EN GRANDE SURFACE ET EN FILIÈRE COURTE, EST-CE QUE LE COÛT DES INTERMÉDIAIRES, DE LA DISTRIBUTION, DES TRANSPORTS, ETC., PERMETTENT CLAIREMENT UN MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX DES PRODUITS ?

Guy Lefur : Normalement oui, et il faut y ajouter le coût des emballages qui sont absents dans la vente directe.

Christine Avelin : En revanche, il faut prendre en compte les économies d'échelles qui sont réalisées dans les filières longues.

Laurence Fanget : Dans l'idéal, une agriculture de qualité devrait être moins chère que celle qui est traditionnellement subventionnée. Je crois, en tous cas que le rôle des circuits courts est de bousculer la situation établie. Mais ce sera long.

Ce mode de distribution n'a certainement pas fini de se développer

Christine Avelin

PARCS : PEUT-ON ESPÉRER QUE LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS PERMETTRA DE RAMENER LES PRIX À UN NIVEAU PLUS ACCESSIBLE À TOUTES LES BOURSES ?

Guy Lefur : Non, si on ne commence pas par distribuer les aides publiques différemment. S'il y avait égalité ou plafonnement de ces aides publiques, alors je dirais oui. D'autre part, je répète que les filières courtes doivent s'organiser correctement, pour que les contraintes liées aux petits volumes de production ne soient pas trop pénalisantes pour les producteurs. C'est fondamental. Il faut les aider à s'organiser, leur fournir des débouchés sur le territoire, etc...

Laurence Fanget : Il faut dire aussi que, dans les filières courtes, la plus-value sociale ou territoriale de cette façon de produire et de vendre n'est jamais comptabilisée. Il faudrait faire ce travail car le produit n'a pas qu'une valeur économique.

Guy Lefur : C'est vrai, les paysans ne sont jamais indemnisés pour la préservation des paysages dont ils sont pourtant responsables.

Laurence Fanget : On ne valorise pas non plus l'économie réalisée si l'on ne calibre pas les productions, alors que cela réduit le gaspillage.

Guy Lefur : A certains endroits, on préserve les talus, parce que c'est une bonne protection contre le vent et les tempêtes, et certaines maladies. Mais cela réduit les possibilités de mécanisation des cultures. C'est un plus pour le citoyen quand il circule chez nous. C'est un patrimoine que l'agriculteur entretient et pour lequel il n'est pas non plus rémunéré.

Laurence Fanget : En plus, ce mode de production est créateur d'emploi, parce qu'il maintient des producteurs sur de petites exploitations, avec des terrasses, qui ont une qualité paysagère extraordinaire, ici en Provence par exemple, qui ne tiennent évidemment pas le choc face à la concurrence dans un système de circuits longs. Par le biais de circuits courts, les paysans peuvent vivre correctement. Et les AMAP, alors, en pérennisant l'écoulement de la production, pérennise aussi l'emploi des saisonniers.

QUAND LES PARCS IMPRIMENT LEUR MARQUE SUR LES TERRITOIRES



La marque que les Parcs naturels régionaux attribuent à certains produits, services ou savoir-faire, relève d'une procédure exigeante. Elle est avant tout un outil de développement au service d'acteurs locaux qui veulent participer à la recherche d'excellence économique, environnementale et humaine du Parc naturel régional. Un contrat gagnant-gagnant entre des élus qui animent un projet collectif de développement

durable sur le territoire et des producteurs ou prestataires qui trouvent intérêt à y participer. Enquête sur la façon de faire des Parcs et sur le bénéfice réel qu'en tirent les acteurs locaux engagés dans la démarche.

QUAND LES PARCS IMPRIMENT LEUR MARQUE SUR



Ph. Samuel Dhote.



Un gîte en chantier bientôt marqué dans le Parc des Monts d'Ardèche.



Ph. PNR Vercors.

Des truites bénéficient de la marque du Parc du Vercors.



Ph. PNR Vercors.

Sont marqués des produits, des services, des savoir-faire.

Quand on interroge les experts et les responsables du marquage des Parcs naturels régionaux, ils vous disent d'abord que la marque "Parc", ce n'est pas un label, ni une certification, ni une appellation, encore moins un signe de qualité. Il faut donc commencer par donner une définition claire et précise de ce qu'est la marque "Parc" : c'est une marque collective appartenant à l'Etat (ministère de l'Ecologie et du Développement durable) et déposée à l'INPI *, concédée à chacun des Parcs lors de sa création. Cette marque est utilisée par le Parc pour sa propre communication institutionnelle et peut être aussi attribuée à un produit, à un savoir-faire ou à une prestation touristique. Dans ce cas, le contrat passé entre le Parc et les bénéficiaires est simple : les entreprises doivent contribuer au développement du territoire, à la construction de son identité, à la qualité de l'environnement, et leur production doit être de dimension humaine et maîtrisée. La marque est donc porteuse des valeurs des Parcs et fait le lien entre les missions d'intérêt général liées au classement du territoire en Parc jusqu'au consommateur, en passant par l'engagement du producteur ou prestataire.

Dans le "Règlement général d'utilisation de la marque" élaborée par le réseau, il est même clairement précisé : « la marque "Parc" est utilisée comme vecteur d'un projet de société, traduisant les principes du développement durable. » ! La marque est donc un objet juridique parfaitement original, au moins dans le système français. L'Etat, propriétaire de la marque et responsable du classement du Parc, lui en délègue la gestion pour accompagner les producteurs et prestataires dans leur recherche de cohérence avec les objectifs de la

charte du Parc, au service de consommateurs qui, par leur acte d'achat, contribuent à répondre aux enjeux du territoire.

C'est aussi une démarche exigeante de la part des deux parties contractantes. Le producteur ou le prestataire, en effet, sur la base d'un cahier des charges très précis, élaboré par et avec le Parc, obtient la marque au terme d'un long et rigoureux processus de coopération bipartite, pour une période déterminée de trois ans, contre le paiement d'un droit d'utilisation. Un contrôle est réalisé pendant cette période à l'issue de laquelle l'attribution de la marque peut être renouvelée, à condition que les promesses faites au départ aient été tenues. En retour, les bénéficiaires peuvent utiliser le logo du Parc sur leur produit, en respectant une charte graphique précise, le Parc et la fédération nationale s'engageant à accroître le repérage par le public consommateur des produits, services ou savoir-faire marqués.

* INPI : Institut National de la Propriété Industrielle.

R LES TERRITOIRES

Les territoires voisins sont envieux

Si l'on veut se rapprocher du terrain, pour connaître plus concrètement comment se vit le marquage "Parc" dans les territoires, il faut s'arrêter à l'échelon régional, puisque les conseils régionaux sont membres des Parcs. La Région Rhône-Alpes, qui s'inscrit délibérément dans une démarche de développement durable, investit beaucoup sur ses six Parcs naturels régionaux et les utilise dans sa propre communication. D'ailleurs, ils participent déjà ensemble à des salons et réfléchissent sur la façon dont ils pourraient mieux communiquer la marque auprès du grand public.

Jean-Paul Reine, conseiller régional Rhône-Alpes, est membre du bureau du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et il y suit les démarches de marquage agricole. Car il est aussi président de la Chambre d'Agriculture départementale. Et il constate qu'en effet, la démarche

bovine d'une exceptionnelle qualité. Nous les avons accompagnés dans une démarche de création de circuits courts de distribution. Aujourd'hui, cette démarche de marquage a abouti à ce qu'une quinzaine d'éleveurs du Vercors travaillent avec les bouchers du territoire. Nous avons aussi marqué des pisciculteurs qui font de la truite, des cultivateurs de plantes aromatiques, médicinales et à parfum, des hébergeurs, des prestations d'accompagnement, des "classes Parc", etc. Mais je n'accompagne pas tous les dossiers. Chaque chargé de mission du Parc du Vercors travaille sur les marquages dans son secteur. Nous avons aussi une association animant la politique agricole du Parc, qui travaille collectivement sur le marquage. Et je coordonne l'ensemble. »

Plus concrètement encore, Serge Charruau explique que le montage d'un dossier, c'est d'abord un long travail commun entre le Parc et, le plus souvent, un groupe de producteurs qui commence une démarche de progrès, de mise en adéquation de leur façon de faire avec les valeurs du Parc. Ils notent leur engagement dans la protection de l'environnement, l'authenticité des matières premières utilisées, pourquoi leur produit n'existerait pas sans leur savoir-faire particulier et sans leur maîtrise de la fabrication. « Tout cela prend du temps, dit-il, mais cela engage une dynamique de groupe. Au final, après passage par la commission nationale, le président du Parc du Vercors signe un engagement partenarial avec le groupe. Mais rien ne s'arrête, puisqu'alors peut commencer le travail de suivi, le développement des outils de communication et de valorisation de la démarche et des produits. Cela veut dire organiser des formations sur la connaissance du territoire, mettre en scène les produits marqués sur le site web du Parc, organiser ou déléguer les audits de renouvellement de la marque... C'est à ces conditions que la marque a, par exemple, créé une filière locale de viande bovine. La marque n'est pas une fin en soi. » On peut même assimiler la démarche de marquage sur une filière ou un groupe de produits à n'importe quel autre chantier du Parc. Car il s'agit toujours de réaliser les valeurs inscrites dans sa charte.



Ph. Benoît à la Guillaume - PNR Haut-Jura.

"Quand nous marquons des poupées en bois, nous ne marquons pas qu'un objet, mais tout ce qui appartient au territoire et qui entre dans sa fabrication".

de marquage permet de renforcer positivement l'identité de la région. « Des agriculteurs des Monts d'Ardèche, racontent-ils, souhaitent valoriser leurs produits issus de la châtaigne. Une AOC leur a déjà été attribuée, mais certains souhaitent également bénéficier de la "marque Parc". Par ailleurs, la marque est en quelque sorte victime de son succès. Certains producteurs et transformateurs de ces produits, situés hors des limites du territoire du Parc, bien qu'ils participent largement à leur valorisation et qu'ils travaillent dans le même esprit que les autres, ne peuvent en effet bénéficier de son image et de son identité forte, ce qui nous pose un problème. En 2007, nous engageons une démarche inter-Parcs Rhône-Alpes sur la marque. Elle débute par un diagnostic sur les différents territoires et devra déboucher sur un programme d'actions mutualisées, notamment en matière de marquage d'hébergements touristiques ».

Une volonté politique qui mérite qu'on y passe du temps

Très concrètement, pour les techniciens des Parcs chargés d'instruire les dossiers de marquage, la démarche est-elle aussi lourde qu'on le dit ? Nous avons posé la question à Serge Charruau, chargé de mission développement au Parc naturel régional du Vercors. « Ca peut ressembler à une usine à gaz, en effet, nous a-t-il répondu. Il ne faut pas se laisser dépasser par la définition des objectifs, être très rigoureux. Mais il faut aussi accepter d'y passer du temps. Pour les élus du Vercors, c'est une volonté politique très forte de bâtir cet outil et nous y consacrons l'énergie que cela mérite. Nous avons commencé, dès 1992, avec les miels. La marque existait mais sur le papier, et des entreprises locales utilisaient le logo du Parc sans autre critère que leur localisation dans son territoire. C'était comme une appellation d'origine qui leur semblait naturelle. Nous avons donc décidé, alors, de partager nos valeurs avec des entreprises partenaires, ce qui change tout, et les élus ont voulu que cet outil accompagne et valorise des démarches de groupe, plutôt que des produits isolés. C'est ainsi que nous avons commencé à travailler avec des éleveurs, qui ne parvenaient pas à vendre sur place leur production de viande

Comme un indice de développement humain

Avec d'autres mots, Jean-Gabriel Nast, maire de Longchaumois et président du Parc naturel régional du Haut-Jura, confirme les propos de Serge Charruau : « Ce qui m'intéresse, moi, dit-il, c'est le développement humain, donc le développement qualitatif des activités humaines

Jacqueline Alquier :

« La commission nationale d'attribution de la marque apporte au ministère une garantie de cohérence dans son usage. »



Jacqueline Alquier, sénatrice du Tarn et vice-présidente du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, préside la commission nationale de la marque à la Fédération des Parcs.

Parcs : quel rôle cette commission nationale peut-elle jouer, puisque l'Etat, propriétaire de la marque "Parc", concède sa gestion à chacun des Parcs ?

Jacqueline Alquier : Cette commission est d'abord une garantie de cohérence de pratique de tous les Parcs dans l'attribution de la marque. Elle fonctionne comme toutes les commissions de notre Fédération en tant que lieu de travail en réseau (préparation de tronc communs de marquage, échange d'expériences, mise en place de journées de formation, préparation des textes de référence...). Cependant, elle a également une délégation du Bureau de notre Fédération pour veiller à l'adéquation des marquages par rapport au "Règlement général d'utilisation de la marque" commun à tous les Parcs, et à la cohérence de l'attribution de la marque entre Parcs (présentation des projets de marquage à la Commission pour validation avant leur mise en œuvre). Les Parcs restent gestionnaires de leur marque dans le cadre commun qu'ils ont défini.

Marque "Parc" : état des lieux



On pourrait faire un beau et copieux catalogue de tous les produits, services et savoir-faire qui bénéficient de la marque "Parc". Car on dénombre aujourd'hui 145 opérations de marquage engagées dans 32 Parcs sur les 45. Ces démarches étant le plus souvent collectives, ce sont au final les produits de plus de 500 producteurs ou prestataires qui, à ce jour, bénéficient de la marque. Près de la moitié sont des produits agro-alimentaires : des miels (13 différents) ; des légumes (voir plus loin le témoignage d'un producteur d'endives de pleine terre dans le Nord-Pas-de-Calais) ; des viandes et un poisson, la truite du Vercors ; des produits laitiers, des plantes aromatiques et des épices, des farines et donc du pain, des pâtisseries, des confiseries... Dans le secteur du tourisme, soit près de 40 % de l'ensemble, on trouve des prestations éducatives comme des fermes pédagogiques, des gîtes, évidemment, 10 "hôtels au naturel", des "bistrotis ruraux", des sorties patrimoine accompagnées, des visites de terroir et une prestation équestre, en Camargue.

On trouve enfin, dans le secteur de l'artisanat, du mobilier en bois et des savoir-faire liés à la vannerie ou à la fabrication de jouets en bois. On trouve aussi des bardages et des parquets dans le Jura, les Vosges et les Alpes, ainsi qu'un savoir-faire de sculpteur et carrier sur grès, le seul existant encore en lisière de la forêt de Fontainebleau (voir son témoignage plus loin).

Il faut noter encore que 70 % des marquages sont collectifs, dans le tourisme et l'agriculture, seuls les marquages de produits artisanaux et de savoir-faire restent des démarches à dominante individuelles. Cela montre à quel point la marque "Parc" est aujourd'hui utilisée dans le cadre d'une animation territoriale, d'une mise en réseau d'acteurs différents qui traduisent les valeurs des Parcs. Certains s'engagent également dans une stratégie de filière, qui ressemble quelquefois à un système productif localisé !

de notre territoire, y compris les activités commerciales des producteurs. Un Parc naturel régional n'a aucun pouvoir réglementaire. Mais s'il aide ses acteurs locaux à augmenter le caractère soutenable de leur production, nous jouons notre rôle. Dans le Haut-Jura, nous avons le Comté. Nous n'allons pas sur-marquer le Comté, ça n'aurait pas de sens. En revanche, nous pouvons marquer des services et des savoir-faire. Quand nous marquons, ici, des poupées en bois, nous ne marquons pas qu'un objet, mais tout ce qui appartient au territoire et qui entre dans la fabrication. Et les clients, quand ils achètent, en sont de plus en plus conscients. »

Le lait de jument, "en bio", possède des vertus thérapeutiques reconnues.



Ph. PNR Morvan.



Ph. PNR Morvan.

les producteurs du Morvan se sont associés pour promouvoir leurs produits marqués.

Endives de pleine terre et lait de jument

Les 3 Parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais travaillent souvent ensemble sur des sujets divers, et le marquage n'échappe pas à la règle. Les Parcs des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut ont pour leur part mené une réflexion sur le sujet avec le Centre régional de ressources génétiques de Villeneuve d'Ascq. Ils ont décidé ensemble de se bâtir un cahier des charges et de le présenter à des maraîchers dont ils savaient qu'ils travaillaient dans l'esprit des Parcs.

Sylvain Dewalle, à Saint-Omer, au cœur du Parc des Caps et Marais d'Opale, fait partie de ces pionniers qui ont décidé de cultiver des endives de pleine terre. Il faut savoir que 95 % de la production d'endive se fait hors sol, dans des bacs où circule de l'eau enrichie d'éléments fertiles. Lui produit ses pousses, et les repique sur une couche de terre, dans le noir, qu'il recouvre de paille quand il fait froid. Le haut des feuilles, un peu frisées, verdit à maturité et ces endives-là ont le goût d'endives... Ils sont deux maraîchers à Saint-Omer à produire de l'endive de

pleine-terre marquée "Parc", et lui cultive aussi l'artichaut Vert de Laon, un artichaut de pays, et le poireau Leblond qui résiste au gel mieux que d'autres. Sylvain Dewalle nous a raconté qu'il connaissait quelqu'un au Parc et, étant le premier à travailler de cette façon, il a collaboré à la construction du cahier des charges concernant ces produits. L'avantage qu'il tire du marquage est, pour lui, indéniable. « Je pense que



Ph. S. Dhote.

Sylvain Dewalle, à Saint-Omer, au cœur du Parc des Caps et Marais d'Opale, fait parti de ces pionniers qui ont décidé de cultiver des endives de pleine terre.

la marque "Parc" nous permet de vendre 1/3 de production en plus, à cause du dépliant que le Parc a édité pour expliquer la démarche, parce que nous mettons le logo du Parc sur nos emballages. C'est aussi par l'intermédiaire du Parc que nous avons pu rencontrer Jean-Pierre Coffe qui ne manque pas une occasion de parler de notre endive de pleine terre ! ».

40 cm de neige venait de tomber sur le Morvan quand nous avons joint Xavier Niaux. « Je suis né dans le Morvan, le Parc, pour moi c'est important », nous a-t-il dit. Il a décidé de s'installer comme producteur de lait de jument, "en bio", parce que celui-ci possède des vertus thérapeutiques reconnues. C'est un reconstituant. Des bébés, allergiques au lait de vache, y

mal à conquérir tout seul. Pour le Morvan, cette démarche collective représente aussi une plus-value importante. » Et il est reparti déneiger...

Des visites à la ferme et du canoë-kayak

Annie Bernat élève des brebis et propose aux touristes des visites de sa ferme du Rougier, dans le Parc naturel régional des Grands Causses. Le réseau des visites de fermes en Pays de Roquefort existe depuis 1993, et une association dont Annie Bernat est présidente s'est constituée en 2002, la marque collective "Parc" ayant été obtenue en 1999. « Toutes les fermes volontaires ont eu droit à une formation, confie-t-elle,

et ont reçu la visite d'une technicienne du Parc qui a vérifié que nous répondions bien à certains critères de convivialité, de mise en valeur du patrimoine, de transmission de notre connaissance du territoire.

Annie Bernat élève des brebis sur les Grands Causses et propose au touristes des visites de sa ferme.



Ph. R. ANDRE - PNR Grands Causses.



Ph. R. ANDRE - PNR Grands Causses.



La sortie en canoë est prétexte pour découvrir le milieu, la faune, la flore des sites visités.

Ph. PNR Verdon

trouvent une nourriture très proche du lait maternel. Il confie aussi une partie de la production de ses onze juments à un laboratoire qui lui permet de proposer des cosmétiques à la clientèle particulière. « Pour moi, poursuit-il, il était naturel que je réponde "oui" quand Emmanuelle Petitdidier, au Parc, m'a conseillé la marque "Parc". D'autant que le dossier a été accepté assez rapidement. Et puis, de fil en aiguilles, j'ai travaillé avec l'association des éleveurs bovins déjà bénéficiaires de la marque. Et un jour, le président du Parc m'a dit que j'étais consensuel, que je connaissais tout le monde et que ce serait bien que je prenne la présidence de ce qui est devenu "Morvan Terroirs", l'association des producteurs agricoles et restaurateurs bénéficiaires de la marque. Cela me prend du temps, mais j'y crois, et le marquage m'offre une crédibilité auprès de la clientèle particulière que j'aurais du

Mon ancienne grange en pierre a été un élément qui a compté, parmi d'autres. C'est ainsi que nous sommes devenus des partenaires du Parc qui nous a aidé à financer les équipements de sécurité pour l'accueil du public, pour embellir et mettre en valeur la grange, pour la signalétique. Toutes les fermes sont aussi équipées d'un système de traitement des eaux des salles de traite. Personnellement, j'étais infirmière et j'ai quitté ce métier pour épouser un agriculteur. J'ai découvert, avec le Parc, que mon nouveau métier a de la valeur, que l'on peut aussi montrer aux touristes qu'on mange bien à la campagne, que le Roquefort est un grand fromage et que le flan au lait de brebis mérite d'être découvert. Ils sont surpris à l'arrivée, et ils repartent convaincus que notre manière de vivre n'est pas passéiste. »

Dans le secteur de l'accueil touristique, on trouve aussi des prestations sportives qui bénéficient de la marque. Mais la sportivité de l'activité ne suffit pas. Christophe Trémeau est moniteur de canoë-kayak dans le Parc naturel régional du Verdon, mais il est plus amoureux du Verdon que de son canoë. Il est habitant et quasi militant de son territoire. Son activité n'est "marquée" que depuis un an et demi et il est un peu tôt pour en mesurer les retombées très précisément. Le fait d'avoir intégré un réseau de prestataires qui participent au développement d'un autre tourisme sur le territoire, valorisant la découverte des patrimoines et le respect de l'environ-

nement, répond à ses convictions. Et il s'est aperçu, au cours de la saison dernière, qu'une cinquantaine de personnes lui avait demandé des renseignements, plus que les années précédentes, et que la moitié avait participé à l'activité. Mais en quoi le canoë peut-il développer spécifiquement les valeurs du développement durable ? « *Je ne propose pas, explique-t-il, de faire du canoë pour du canoë. La sortie est limitée à 12 personnes et est un prétexte pour découvrir le milieu, la faune, la flore des sites visités. C'est aussi le seul moyen de voir des endroits très encaissés qui ne*



Ph. M.-L. Lenoir / ARELYS

Francisco de Oliveira est le seul carrier tailleur qui demeure en forêt de Fontainebleau.



Ph. P.-E. Weck - PNR Gâtinais français.



Christian Zerr, dans les Ballons Vosges, nourrit une passion pour le bois et l'éco-construction.

peuvent pas être fréquentés autrement. Nous allons essayer maintenant d'aller plus loin. Nous travaillons avec des hébergeurs pour allonger la saison sur une plus grande partie de l'année. Je passe aussi un diplôme d'accompagnateur de randonnée pédestre, car il y a des endroits fabuleux sur notre territoire encore trop mal connus ».

Une certaine façon de tailler le grès ... et de poser des bardages en bois

Dans l'activité artisanale, si les démarches de marquage sont moins nombreuses, elles sont tout aussi significatives de la démarche des Parcs. Dans le Parc naturel régional du Gâtinais français, Francisco de Oliveira est le seul carrier tailleur de pierre qui demeure, à la lisière de la forêt de Fontainebleau. Pourtant, autrefois, des milliers de maisons ont été construites en Ile-de-France avec ce grès, une silice particulièrement résistante. Et justement, la production mécanisée n'est pas possible, car les machines de découpe s'usent dessus à une allure vertigineuse. La seule manière d'extraire des blocs et de les tailler en pavés de 20 cm, c'est à la main, avec des broches, des coins, la grosse masse, puis le pic et la massette. Le carrier-tailleur de pierre, n'est donc pas quelqu'un qui se lance dans des discours lyriques : « *Ca fait 30 ans que je fais*



Ph. J. Couvez-Cris Epinal.

ce métier, dit-il, et ce sont les gens du Parc qui sont venus me voir. Ils se sont occupés de tout. Mais pour eux comme pour moi, je pense qu'il est très important que les habitants sachent que j'existe. Même l'administration ne me connaît pas. Pour elle, je suis classé comme exploitant de carrière, point ».

Christian Zerr, dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, est plus prolifique. Il nourrit une passion pour le bois et l'éco-construction. Il pose des bardages en bois locaux – mélèze ou douglas –, et son objectif professionnel est de contrecarrer les offensives de bardages venus d'ailleurs ou traités avec des produits toxiques. Il connaissait l'architecte du Parc qui lui a parlé du marquage possible de son savoir-faire. Il en tire de nombreux bénéfices : « *cela m'a permis de participer à des expositions, de diffuser des échantillons pour sensibiliser le public. Ainsi, ceux qui sont à la recherche de produits comme les miens me repèrent plus facilement. J'ai gagné un client important à Munster, de cette manière* »

Même si le marquage collectif est un peu difficile à expliquer, même si sa popularisation auprès du grand public demanderait une force de frappe financière supérieure, il semble que les Parcs naturels régionaux se sont engagés là encore dans une voie fructueuse, et qu'ils ne pourront plus faire marche arrière.

Josy Mazodier :

« L'objectif est que le marquage réponde à une vraie demande du marché »



Josy Mazodier, membre du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) au ministère de l'Agriculture, a effectué en 2004 une mission sur la marque "Parc naturel régional" à la demande du ministère de l'Ecologie et du Développement durable. « *La marque Parc, dit-il, comme les signes officiels de la qualité et de l'origine du ministère de l'Agriculture (Label Rouge, certification de conformité produit, label bio, AOC, etc.) se donne pour objectif de donner des assurances au consommateur ou de promouvoir les produits des terroirs. Mais elle est très différente de ces signes sur deux points importants : d'une part, elle n'a pas été créée par le législateur ; d'autre part, historiquement, elle avait pour objet de doter les collectivités locales, les habitants et les producteurs des Parcs d'un signe commun contribuant à leur identité. Cette acception originelle était relativement éloignée de la notion de "marché". C'est sur ce dernier point, je crois, que la marque Parc a des progrès à faire. Il serait intéressant qu'elle évolue de la notion "tribale" de ses origines vers une vision plus économique. Il faut que les méthodes de gestion de la marque évolue pour s'adapter aux conditions du marché et pour qu'elle soit reconnue par les consommateurs et permette de faire connaître et de mieux rémunérer les produits des Parcs.* »

Informations sur les produits et services bénéficiaires de la marque :

www.parc-naturels-regionaux.fr (rubrique « Découvrir », puis « Découverte et dégustation », « les hébergements », « les produits du terroir » et « les savoir-faire »)

Votre interlocuteur sur ce sujet à la Fédération des Parcs : Stéphane Adam, chargé de mission Développement durable
Tél : 01 44 90 86 20
Mail : sadam@parcs-naturels-regionaux.fr

SCARPE-ESCAUT

Relancer le Trait du Nord ... mais aussi aider les autres

Yves Spriet, 60 ans, exploitant agricole à Escaupont près de Valenciennes dans le Nord-Pas-de-Calais, a deux passions : relancer les chevaux Trait du Nord ... mais aussi aider les autres. Membre de la commission agricole du Parc naturel régional Scarpe-Escout, syndiqué à la Confédération paysanne et depuis longtemps motivé par les activités associatives, Yves Spriet est en passe de devenir administrateur du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, créé en 1903, dont le siège est à Cambrai.

Le Trait du Nord a eu son heure de gloire dans les années 30. Et puis la mécanisation agricole des années 50 a abouti à un unique débouché pour cette race : la viande de boucherie", raconte Yves Spriet. "Mais les années 80 ont vu un regain d'intérêt pour le cheval de trait avec les attelages de compétition et de loisirs". En 1991 a lieu la première Route du poisson, évènement qui depuis se déroule tous les deux ans. Ce sont plus de 300 chevaux de trait et 1000 personnes qui assurent le trajet Boulogne-sur-Mer à Paris en attelage. Au 19^{ème} siècle, avant le chemin de fer, c'est ainsi qu'en 24 heures le poisson était acheminé sur Paris. Plusieurs races françaises sont de la partie : Trait du Nord mais aussi Bourbonnais,

peu d'acheteurs. Les éleveurs qui partent en retraite transmettent rarement leur savoir-faire. Et puis il reste très peu d'évalonniers pour venir faire saillir une jument à domicile ! C'est la raison pour laquelle, nous créons avec le Parc un pôle Trait du Nord. C'est à cette condition que les haras nationaux accepteront de venir pratiquer l'insémination ou la saillie sur nos juments".

Yves Spriet s'est intéressé dès l'enfance au cheval mais version selle plutôt que trait. En 1997, à l'occasion de ses 50 ans, il reçoit en cadeau une pouliche Trait du Nord. "Ce cadeau a été pour moi un déclic. L'idée d'élever des chevaux de trait avait déjà fait son chemin depuis une enquête réalisée l'année précédente par le Parc. Les techniciens nous incitaient à réfléchir sur la préservation des prairies par pâturage et notamment par des chevaux." Depuis, il a élevé sept pouliches, dressées pour l'attelage, et en a récemment vendu au Parc Astérix, à un centre pour handicapés mentaux, ainsi qu'à des particuliers pour leurs loisirs. Mais Yves Spriet a bien sûr d'autres activités : vente directe de produits laitiers et fruits et légumes, accueil à la ferme avec visite pédagogique des bâtiments d'élevage et de l'atelier de fabrication de fromages, promenades en calèche. Des activités qu'ils mènent avec deux associés en GAEC. Et à côté de ses activités agricoles, divers engagements militants passés ou présents : accompagner des groupes de réflexion Chrétiens dans le monde rural, aider les agriculteurs en difficulté au sein du réseau Solidarité Paysans... Disons tout de même qu'Yves Spriet, prêtre aumônier du Comité catholique contre la faim et

pour le développement, est un agriculteur un peu atypique. Bientôt, lui-même et ses associés partent à la retraite et un jeune couple se prépare à prendre la relève... mais Yves Spriet continuera à élever ses chers Trait du Nord !

Fabrice Desort, responsable du projet pôle Trait du Nord au Parc, en compagnie d'Enzo, 19 ans, cheval utilisé pour les formations.



Ph. S. Dhote.

Longtemps voué à la boucherie, le Trait connaît un regain d'intérêt depuis les années 80.

Un pôle Trait du Nord

Le Hainaut constitue le berceau de la race Trait du Nord. Longtemps apprécié pour sa capacité à tracter de lourdes charges, le Trait du Nord était autrefois utilisé pour les travaux agricoles et le transport de marchandises. Avec la mécanisation, la production de viande était devenue le seul débouché économique. Aujourd'hui, les préoccupations environnementales, la hausse des coûts de l'énergie et l'image positive de l'animal incitent à imaginer de nouvelles pistes de valorisation de la race pour les prochaines années. Voilà déjà quatre ans que le Parc naturel régional Scarpe-Escout utilise ce cheval pour le débardage et les travaux de gestion des milieux naturels. Provoquant moins de dégâts que les tracteurs, notamment un moindre tassement des sols, la traction par cheval est aussi plus précise.

Afin de développer une filière Trait du Nord, donner une valeur économique et garantir l'avenir de la race, le Parc naturel régional Scarpe-Escout, le Centre régional de ressources génétiques, le Syndicat des éleveurs de Trait du Nord, les Haras nationaux et les éleveurs se rassemblent et montent un projet de pôle avec quatre objectifs :

- Améliorer la gestion de la ressource génétique de la race en accueillant les jeunes reproducteurs ;
- Regrouper la venue des poulinières et les héberger sur un même lieu afin de limiter le déplacement des étalons et réduire ainsi le coût des reproductions ;
- Accueillir des jeunes mâles pour les débarrasser et les former au débardage ;
- Proposer des formations au débardage à cheval aux forestiers et élagueurs.

Ce pôle est hébergé dans l'ancien centre équestre du Parc naturel régional Scarpe-Escout, à Saint-Amand-les-Eaux.



Ph. X. Toutain.

Il ne suffit pas d'atteler un Trait du Nord pour qu'il avance. Or la transmission de ce savoir-faire traditionnel tend à disparaître. Le cheval et l'homme doivent se former. Ici, Yann Dulondel, technicien du Parc, mène au cordeau la jument Kebell, 8 ans, pour son exercice quotidien de travail au collier.

Percheron, Ardennais, Auxois, Trait breton, comtois, poitevin. Des étrangers (belges, suisses, britanniques, allemands...) y participent et des équipes à thème sont constituées : Handicheval, Bienvenue à la ferme... Cette manifestation tout comme les fêtes des moissons ou les promenades en calèche, ont permis de relancer l'élevage du cheval de trait. "Disons plutôt que nous tentons d'enrayer le déclin des races de chevaux de trait, nuance Yves Spriet. Il y a peu d'éleveurs et



Ph. X. Toutain.



Ph. Agence Traverse.

Des écogîtes exemplaires

Claude Cornu a quitté sa vie trépidante dans l'immobilier bordelais pour aménager des gîtes et un jardin exemplaires dans le Bassin d'Arcachon, sur le territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Dans sa nouvelle vie, elle n'a rien laissé au hasard. Revue de détails.

Quand on rencontre Claude Cornu dans sa propriété, au milieu des pins du Bassin d'Arcachon, elle est souriante, paisible. On a peine à croire qu'elle a géré deux agences immobilières bordelaises pendant des années, qu'elle a mené une vie urbaine trépidante "sans vie personnelle", dit-elle, et jusqu'à la saturation. Et pourtant... Un jour, elle en a eu "marre"; elle a tout vendu. Elle a acheté ce terrain à Audenge en juin 2001 et a décidé de repartir de zéro. "C'est le jardinage, explique-t-elle, qui m'a fait tenir jusque là. Je suis abonnée aux "Quatre saisons du jardinage"**, un magazine formidable, qui traite vraiment de tout, et cette passion m'a menée à l'écologie*". Elle n'est pas très sûre de ce que cela lui a coûté : le terrain et la construction de la maison et des trois gîtes, mais peu lui importe. Elle a réussi à se meubler en récupérant des tables et des commodes, quelquefois magnifiques, dans les déchetteries des environs. Les murs sont de briques "monomur", autrement dit des gaufrettes d'argile dans lesquelles l'air est emprisonné. A l'extérieur, un bardage de bois ; à l'intérieur, un enduit à la chaux ; sous le sol et dans les portes, un autre isolant naturel : le liège. L'isolation thermique et phonique est spectaculaire. Les pièces sont totalement hermétiques aux bruits extérieurs ! Elle a repris les rideaux de chanvre de ses parents qui cultivaient la plante dans le Blayais, autrefois. Les chauffe-eau fonctionnent avec deux panneaux solaires sur les toits, le chauffage est au bois, les ampoules électriques sont économiques, les matelas en latex. Claude Cornu a même trouvé de la peinture végétale au "blanc de Meudon" pour les murs. Chaque gîte est équipé d'un poste de télévision. "Je n'ai

pas pu y échapper, regrette-t-elle. En revanche, il n'y a pas de micro-ondes, ici, car le choc des molécules est tellement violent, quand il fonctionne, que les nutriments s'en trouvent détruits". Les toilettes et les lave-linge sont alimentés par l'eau de pluie récupérée dans la citerne sous la terrasse, et Claude Cornu a trouvé comment nettoyer les carreaux et les salles de douche sans détergeant : au vinaigre. "Je pense, conclue-t-elle avec fierté à la fin du "tour du propriétaire", que je vais pouvoir accueillir les grands allergiques, qui, souvent, n'osent plus aller nulle part hors de chez eux. On accuse les acariens, mais on commence à savoir que les solvants et les composés organiques qui entrent dans la fabrication des bois collés et des produits d'entretien sont les premiers agents de pollution domestique".

On s'en doute, elle cultive aussi un jardin au charme "savant et bohème", sur les 8000 m² de la propriété. On y trouve, éparpillées entre les arbres, 70 variétés de roses, des plantes indigènes, des plantes sauvages comestibles, comme la Cardamine des prés et son délicat goût de cresson.

Le premier été de fonctionnement a été encourageant, mais Claude Cornu ne manque pas de projets pour augmenter le taux d'occupation de ses gîtes : elle a envie de stages de cuisine d'autrefois, pour faire avec les touristes le sucre "ferré" (caramélisé au fer chaud), ou le riz au lait sur une cuisinière au bois. Elle a envie de sorties nature et découverte, d'une crèche de Noël vivante avec les enfants et les personnes âgées du village ; elle a envie d'une aire de jeux avec des balançoires en acacia, une essence locale imputrescible, d'un bassin de baignade à l'eau filtrée par les plantes...

Le Parc la soutiendra dans ses projets, bien entendu. Il l'a déjà aidé à trouver des fournisseurs pour ses bâtiments et



Ph. PNR Landes de Gascogne.

100 % des matériaux sont écologiques.

vient d'éditer un annuaire des artisans formés aux démarches environnementales et à la restauration du bâti ancien, des installateurs et des dépositaires de fournitures et matériaux de construction écologiques. Surtout, il travaille à la création de produits touristiques respectueux de l'environnement qui valorisent les nombreuses pistes cyclables aménagées sur les anciennes voies ferrées. Et nous sommes tout près du Parc ornithologique du Teich et du Delta de la Leyre, à une heure du Médoc... Le Parc fournit aux hébergeurs des cartes touristiques qui enrichissent leur accueil et sensibilisent les touristes à ses produits touristiques locaux.

Il faut aller chez Claude Cornu. Ses passions sont communicatives...



Ph. PNR Landes de Gascogne.

Une télé, mais pas de micro-ondes et un chauffage au bois.

Contacts :

Gîtes nature,
chez Mme Claude Cornu
22 bis rue Jean Mermoz,
33980 Audenge
Tél. : 05 56 82 25 18
06 08 83 03 73
floreal@wanadoo.fr
www.les.ecogitesfloreal.com

Parc naturel régional
des Landes de Gascogne :
Béatrice Renaud,
chargée de mission Tourisme
b.renaud@parc-landes-de-gascogne.fr

*Les Quatre saisons du jardinage,
édité par Terre Vivante
Domaine de Raud - 38710 Mens.
Site : www.terrevivante.org

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Une "ambassadrice" des Parcs au Laos



Ph. A.-G. Verdier.

Anne-Gaëlle Verdier en mission au Laos.

En ce début 2007, Anne-Gaëlle Verdier s'apprête à partir pour une nouvelle mission au Nord Laos où le projet "Eco-vallée de la Nam Khan", prévoyant une gestion intégrée des ressources sur un affluent du Mékong, sort de sa phase de préfiguration pour entrer progressivement dans sa phase de réalisation. C'est dans le cadre d'une coopération décentralisée entre la Région Centre et la Province de Luang Prabang que ce concept, s'inspirant de la méthodologie des Parcs naturels régionaux français, est en cours.

Anne-Gaëlle Verdier, après deux ans et demi passés en tant que volontaire du progrès au Laos (cf. *notre encadré*), travaille aujourd'hui à la Mission Val de Loire, syndicat mixte inter-régional des Régions Centre et Pays de la Loire. Elle y apporte un appui aux programmes de coopération décentralisée sur la gestion des corridors fluviaux et la valorisation de leur patrimoine. Pour assurer le suivi et la coordination de ce projet "Eco-vallée", elle effectue de fréquentes missions à Luang Prabang, province d'Asie du sud-est qui s'est donnée pour objectif de porter un projet conciliant protection et développement.

Elle rappelle l'histoire de ce projet : "La ville de Luang Prabang a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en 1995 et cela en raison de trois critères : l'harmonie du bâti et du patrimoine naturel, la présence d'un patrimoine architectural religieux, colonial et vernaculaire et la juxtaposition de deux trames urbaines traditionnelle et coloniale." Pour gérer le site, les autorités laotiennes, avec l'appui de l'UNESCO et la ville de Chinon qui portait alors la coopération décentralisée avec la province laotienne, ont créé une Maison du Patrimoine qui a aujourd'hui deux missions principales : donner des conseils aux habitants et aux structures qui souhaitent effectuer des travaux sur le site classé, dans le respect du plan de sauvegarde et de mise en valeur défini à l'issue du classement ; mettre en œuvre des projets internationaux d'aménagement et de développement, financés par l'Agence française de développement et la Commission Européenne, qui concernent la préservation des patrimoines bâtis, naturels, paysagers... et le développement urbain et péri-urbain.

"Dix ans après le classement du site sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, la croissance touristique et les opportunités de développement socio-économiques se concentrent au sein de la ville, créant les risques d'un exode rural à court et moyen terme que la petite ville de Luang Prabang n'aurait pas les capacités d'absorber. Il était nécessaire de dépasser les seules préoccupations de protection et de valorisation du patrimoine au sein du site classé, pour poser les bases de l'articulation entre préservation des ressources (architecturales, naturelles, culturelles) et développement durable sur un territoire plus large, qui valorise les relations ville-campagne." C'est alors qu'est née l'idée de s'appuyer sur le modèle des Parcs naturels régionaux

français pour développer un projet de territoire porté par la coopération décentralisée entre la Région Centre et la Province de Luang Prabang, signée en septembre 2005. "La notion d' "Eco-vallée" a été préférée à celle de "Parc naturel régional" qui renvoie à l'idée d'un "enclos" dans l'esprit des laotiens, mais la philosophie reste la même : allier préservation du patrimoine et développement socio-économique."

Le périmètre retenu pour le projet correspond à celui de la vallée de la Nam Khan, affluent du Mékong de 250 km de long, qui forme un bassin versant de 7 000 km². Pour asseoir sa légitimité, les différents partenaires ont souhaité s'engager dans une démarche de labellisation du site au programme "L'Homme et la Biosphère" de l'UNESCO, qui vise à protéger des zones reconnues pour la qualité de leur biodiversité et à constituer des modèles de gestion des espaces et des lieux d'expérimentation de développement durable. Plusieurs phénomènes menacent en effet l'intégrité du patrimoine de la zone : ceux conjugués de déplacements de populations et de pratique extensive du défriche brûlé qui tendent à exercer une pression sur les sols, dégradant fortement l'environnement et l'équilibre même des systèmes agro-économique et culturel des communautés villageoises.

"L'idée est d'implanter et de consolider la démarche sur quelques zones pilotes dans un premier temps, avant de la diffuser à l'ensemble de la vallée, raconte Anne-Gaëlle Verdier. Ce premier projet visera à poursuivre le travail de connaissance du territoire qui nourrira le plan de gestion (l'équi-

valent de la Charte pour un Parc naturel régional), tout en démarrant quelques actions pilotes très concrètes (adduction d'eau, circuits éco-touristiques...), essentielles pour répondre aux besoins des communautés laotiennes et pour les mobiliser progressivement sur une démarche de territoire, non sectorielle. Cette démarche innovante pour le Laos sera, je l'espère, une occasion pour les autorités locales et les structures concernées, de s'initier à la notion de territoire et de développement local."



Un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ph. A.-G. Verdier.



Ph. A.-G. Verdier.

Allier préservation du patrimoine et développement socioéconomique.

Solidarité internationale : Parcs naturels régionaux et volontaires du progrès s'engagent ensemble

Le 4 avril 2006, une convention de partenariat a été signée entre Jacques Godfrain, président de l'Association française des volontaires du progrès* et Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux. A travers cet engagement, les deux organismes se donnent notamment pour objectifs de promouvoir un développement durable dans les pays où ils sont appelés à intervenir, de développer des échanges sur leurs pratiques, de mettre en synergie leurs savoir-faire et de mobiliser leurs compétences dans la mise en œuvre de programmes de coopération décentralisée, notamment dans l'appui à la création de Parcs naturels régionaux ou de soutien à des démarches de type "Parc naturel".

* 300 Volontaires du Progrès, travaillent en équipe avec plus de 300 salariés nationaux, dans 30 pays (au 1^{er} novembre 2005).

Association française des volontaires du progrès
Immeuble Le Rond Point européen
BP 220 - 94203
Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 01 53 14 20 30
Mail : dg@afvp.org

Les Parcs naturels régionaux, pôles d'excellence rurale

Afin de renforcer les dynamiques de projets publics ou privés favorisant la création d'emplois en milieu rural dans une logique de développement durable, le Gouvernement a engagé fin 2005 la démarche de "pôles d'excellence rurale". Les Parcs naturels régionaux ont répondu massivement aux deux appels à projets lancés en mars et septembre 2006. Sur les 400 retenus, 24 projets sont portés par 22 Parcs naturels régionaux, en tant que coordinateurs ou maîtres d'ouvrage. Dans les quatre axes de sélection de ces projets, ceux des Parcs concernent pour plus de la moitié le "patrimoine et tourisme" (axe 1), plus du tiers les "bio-ressources" (axe 2), les autres étant axés sur les "services et accueil de nouvelles populations" (axe 3) et les "nouvelles technologies" (axe 4). Au-delà de ces axes, ces projets s'attachent à la valorisation des ressources naturelles, la création d'équipements structurants sur leur territoire (de type "Maison de Parc"), les énergies renouvelables (avec une priorité au bois-énergie) et les infrastructures touristiques.

Si la Fédération des Parcs a joué un rôle important de relais d'information du dispositif dans le réseau, avec les services de l'Etat concernés (DIACT et Ministère de l'Agriculture) et la Caisse des Dépôts et Consignations, la labellisation des projets présentés par les Parcs est une reconnaissance du rôle structurant qu'ils peuvent jouer sur leurs territoires.

Contact : Stéphane Adam, chargé de mission développement durable - sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



Ph. PNR Massif des Bauges.



Ph. PNR Grands Causses.

incluant l'Etat, les Régions, les collectivités territoriales, et associant étroitement associations et habitants? Comment faire connaître à l'international la démarche des Parcs fondée sur la médiation, la contractualisation, l'évaluation, la capitalisation ?

A PARAÎTRE...

Fin mars, une étude sur "La capitalisation des projets de coopération internationale des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération", réalisée par Gérard Madon (MARGE) avec la contribution de Marcel Djama (CIRAD). Ce rapport de synthèse apportera des éléments aux Parcs pour le montage, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de coopération internationale en cohérence avec la stratégie internationale adoptée par la Fédération des Parcs en 2003. Il est également destiné aux Régions françaises et aux institutions et territoires hors de France, potentiellement intéressés par les possibilités de coopération offertes par les Parcs, afin de faciliter la formulation de leurs attentes et la recherche de Parcs partenaires.

Document téléchargeable sur le site www.parcs-naturels-regionaux.fr (lien avec le site de la Commission nationale de la coopération décentralisée)

Contact : Pascale Riccoboni, chargée de mission Europe/International - priccoboni@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

C'est par ces questions que Yves Dauge, président de la commission « Europe et International » de la Fédération des Parcs et du Parc Loire-Anjou-Touraine introduisait ces rencontres. Au cours des échanges, les représentants du ministère des Affaires étrangères et du Haut-Conseil à la Coopération internationale affirmaient la volonté de l'Etat d'œuvrer à la cohérence des actions de coopérations et d'appuyer l'aide au développement durable dans laquelle les Parcs naturels régionaux ont une place importante. L'UICN soulignait pour sa part l'intérêt porté par ce réseau mondial de préservation de la nature à une meilleure liaison avec les collectivités et les Parcs, et le représentant de l'Association des Régions de France réaffirmait la volonté des Régions d'impliquer les Parcs dans leurs dynamiques régionales de coopération. La présentation de diverses expériences (de pays du Cône Sud, du Bénin...) ont mis en évidence l'apport de la démarche « Parc naturel régional » pour les pays en structuration de leurs aires protégées. L'accent était également mis sur la consolidation des réseaux régionaux (Réseau alpin des espaces protégés, Mediparc...), seuls capables de répondre de façon cohérente aux problématiques spécifiques (montagne, zone méditerranéenne...). Enfin, une table-ronde permettait de dégager des axes de travail en partenariat avec l'Agence française de développement et le Fonds français d'environnement mondial, en positionnant le réseau des Parcs dans une véritable articulation entre la coopération bilatérale et la coopération décentralisée.

Actes de ces Rencontres disponibles en avril.

Contact : Danielle Gervais - dgervais@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

"Sauvegarde et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau"

Franc succès du programme soutenu par la Fondation du Patrimoine et la Fondation Véolia Environnement



Ph. PNR Forêt d'Orient.

Lancé au printemps 2006 grâce au partenariat entre la Fondation du Patrimoine, la Fondation Véolia Environnement et la Fédération des Parcs, le programme "Sauvegarde et valorisation du patrimoine lié à l'eau" permettant la restauration des patrimoine hydrauliques non classés, a pu attribuer une aide financière de 63 000 euros aux 13 projets proposés par 11 Parcs naturels régionaux - 4 projets publics et 9 projets privés. Parmi ces divers projets souvent originaux, choisis par une commission tripartite, se trouvent des lavoirs, des moulins, des ponts, un puits, un égayoir pour laver les chevaux et une scierie. En 2007, 77 000 euros seront mis à disposition pour des projets similaires. La Fédération des Parcs et la Fondation du Patrimoine continueront

l'accompagnement des Parcs dans ce dispositif reconduit jusqu'à fin 2008.

Pour plus d'information : www.parcs-naturels-regionaux.fr ou www.fondation-patrimoine.com

Contact : Olaf Holm - oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

INTERNATIONAL

2èmes Rencontres de la coopération internationale des Parcs naturels régionaux



Ph. PNR Massif des Bauges.

Les 6 et 7 décembre derniers, élus, agents des Parcs, collectivités, services de l'Etat, réseaux internationaux et partenaires porteurs de politiques de coopération internationale, étaient rassemblés dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges pour les 2èmes Rencontres de la coopération internationale des Parcs. Quels rôles pour les Parcs naturels régionaux dans les politiques publiques de l'aide au développement ? Comment, à partir de leurs 40 ans d'expérience, engager des programmes de développement



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parcs-naturels-regionaux.fr

Mars 2007 n°57

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : Jean Westphal
Rédacteur en chef : Gérard Moulinas
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horset-Moya
Comité de rédaction : Jean Westphal, Gérard Moulinas, Bernard Guiheneuf, Guy Poupard, Estelle Sauret, Daniel Gilles, Fabienne Cotté.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Annie L'Horset-Moya
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : Samuel Dhote
ISSN : 0982 6246

Journée mondiale des zones humides : les Parcs naturels régionaux se mouillent !



La Journée mondiale des zones humides, célébrant chaque année la Convention de Ramsar, a encore fortement mobilisé, le 2 février dernier, l'ensemble des acteurs concernés autour d'activités d'information et de sensibilisation à la valeur et à l'importance de ces écosystèmes primordiaux, toujours si menacés. Plus de 200 manifestations étaient organisées à l'occasion de cette journée consacrée aux zones humides et aux pêcheries. Parmi la quinzaine de Parcs naturels régionaux impliqués, le Parc naturel régional de Brière présentait pour l'occasion son tout nouvel ouvrage " Pour une gestion durable des zones humides : l'exemple des Parcs naturels régionaux ".

* Convention internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Contact : Julie Le Bihan, animatrice du pôle relais " zones humides intérieures " – jlebian@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

« Parcs et agglomérations » Stratégies de coopération et thèmes d'action

A l'issue de deux Séminaires organisés par la Fédération des Parcs, ce document fait le point sur les relations entre territoires de projet (Parcs naturels régionaux, communautés d'agglomérations, communautés de communes, Pays) et sur les liens entre rural et urbain.



Sur commande à la Fédération des Parcs ou sur le site www.parc-naturels-regionaux.fr (librairie)

Contact : Nicolas Sanaa, chargé de mission Aménagement du territoire – nsanaa@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Le Lien Parlementaire n°3

Diffusée en novembre 2006 à tous les sénateurs, députés nationaux et européens, cette nouvelle édition les informe sur le financement des Parcs naturels régionaux prévu dans la Loi de finances 2007, sur le contenu d'une motion co-signée par la Fédération des Parcs pour la connaissance, la protection et la gestion des espaces naturels, ainsi que sur l'actualité législative les concernant.



Contact : Sylvie Gauchet, secrétaire générale sgauchet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Le Lien « Création et reprises d'activités » n°2



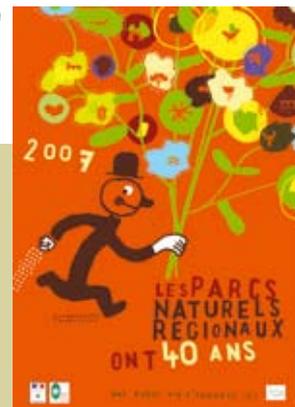
A destination de leurs partenaires économiques et du développement rural, cette nouvelle lettre d'information présente des outils, pratiques et démarches mises en œuvre pour dynamiser le tissu économique des territoires des Parcs.

Téléchargeable sur le site www.parc-naturels-regionaux.fr (librairie)

Contact : Virginie Martinez, chargée de mission Création d'activités vmartinez@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



2007 : LES PARCS NATURELS REGIONAUX ONT 40 ANS !



Sous le thème "Une autre vie s'invente ici", éditions, rencontres scientifiques ou techniques, événements grand public... ponctueront, au niveau national et dans les Régions, cette année anniversaire des 40 ans des Parcs*.

Parmi nos rendez-vous, attendez-vous à ...



Ph. V.Jannin.

Nelly Olin inaugure l'exposition "40 ans des Parcs" à Bercy Village.

• **du 7 mars au 9 avril** : à **Bercy Village** Paris, une exposition photographique (47 panneaux) sur les Parcs naturels régionaux et la publication d'une affiche, présentées en collaboration avec le ministère de l'Ecologie et du Développement durable

• **le 31 mars** : partout en France, la **7^{ème} Nuit de la Chouette** proposée avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)

• **du 30 mars au 1^{er} avril** : au **Salon des Randonnées** - Palais des expositions, Porte de Versailles à Paris -, la présence de la Fédération des Parcs avec la Fédération française de la Randonnée pédestre fêtant son 60^{ème} anniversaire

• **en avril** : la sortie d'un **numéro spécial de la revue de la SFDE** (Société française du droit de l'environnement) sur le thème " Parcs naturels régionaux et Droit "

• **les 19 et 20 mai** : la participation des Parcs avec les autres gestionnaires des espaces naturels à la **1^{ère} Fête de la Nature** proposée par le comité français UICN et Terre Sauvage

• **en juin** : la parution d'un " **hors série** " de **Terre Sauvage** sur les Parcs naturels régionaux

• **en septembre** : la parution en librairie d'un **livre de Rustica** sur l'ensemble des Parcs naturels régionaux, et d'un n° " **spécial 40 ans** " de la revue **PARCS**

• **du 3 au 5 octobre** : l'organisation du **Congrès annuel des Parcs naturels régionaux dans le Parc Loire-Anjou-Touraine** (Abbaye de Fontevraud) , avec la participation de nombreuses personnalités françaises et européennes (chercheurs, intellectuels, artistes, responsables professionnels... auparavant invités à séjourner en résidence dans les Parcs naturels régionaux)

mais aussi une série d'événements organisés dans les 45 Parcs naturels régionaux.

Pour toute information et le calendrier de ces événements nationaux et régionaux :

www.parc-naturels-regionaux.fr

* Le 1^{er} mars 1967 était publié le décret fondateur des Parcs naturels régionaux.

VIENT DE PARAITRE

« Séjours nature au cœur des Parcs naturels » Edition 2007



Ce guide thématique de Gîtes de France, édité en partenariat avec le WWF et la Fédération des Parcs référence les 300 gîtes Panda (dont 27 nouveaux hébergements) situés dans 31 Parcs naturels régionaux, 3 Parcs nationaux et quelques autres sites naturels remarquables.

En vente 12 euros : à la **Maison des Gîtes de France** et du **Tourisme vert** – 59, rue Saint-Lazare – 75439 Paris Cedex 09 Tél : 01 49 70 75 75 – Fax : 01 42 81 28 53, en librairies ou par commande sur www.parc-naturels-regionaux.fr (rubrique « Librairie »).

Contact : Olaf Holm, chargé de mission Tourisme – oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

RENDEZ-VOUS LE 31 MARS 2007, POUR LA

"7^{ème} NUIT DE LA CHOUETTE"

SAMEDI 31 MARS 2007

7^{ÈME}

NUIT DE LA
CHOUETTE



Notez-le dans
vos agendas !

Le 31 mars, la **Nuit de la Chouette** organisée par la **Fédération des Parcs naturels régionaux de France** et la **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**, vous donnera l'occasion de découvrir le monde feutré des rapaces nocturnes à la nuit tombée, mais aussi de comprendre les enjeux de la préservation des milieux de vie de ces espèces menacées...

Dans toute la France, plus de 400 sorties, expositions, animations dans les écoles, projections de films sur les oiseaux de nuit seront proposées tout au long de la journée et de la soirée par les spécialistes locaux.

Renseignements pratiques

Quand ?

Le 31 mars, du milieu de l'après-midi au coeur de la nuit

Pour qui ?

Ouvert gratuitement à tout public.

Où ?

Partout en France métropolitaine et en Guyane, mais aussi en Suisse, en Belgique et au Luxembourg

Quelles espèces peut-on voir ?

Chouette hulotte, effraie des clochers, chouette chevêche, hibou moyen-duc, hibou des marais, et dans le sud de la France, grand-duc d'Europe.

Comment trouver une sortie près de chez soi ?

Consulter les sites Internet de la Fédération des Parcs et de la LPO répertoriant toutes les sorties par région et par département, ainsi que les coordonnées de chaque organisateur local.

www.parc-naturels-regionaux.fr
www.lpo.fr



www.parc-naturels-regionaux.fr
www.lpo.fr

Financement : Chouette hulotte - Avec l'autorisation de Adnan De Crem, Secrétaire Général LPO 2006 - N°50061102448 "La nuit de la Chouette"

